

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N° 3/II

Séance du mardi 12 septembre 2006, seconde partie

Présidence de M. Jean-Luc Chollet (UDC), président

Sommaire

Ordre du jour (voir bulletin N° 3/I, p. 137)

Ouverture de la séance 164

Interpellations :

1. «Ne rasons pas l'immeuble de l'avenue de la Gare 39!» (M^{me} Isabelle Mayor et consorts).
 - Développement photocopié* 179
 - Réponse de la Municipalité* (M. Olivier Français) 180
 - Discussion* 181
2. Installation d'automates à seringues au centre de Lausanne (M^{me} Françoise Longchamp et consorts).
 - Développement photocopié* 184
 - Réponse de la Municipalité* (M. Jean-Christophe Bourquin) 185
 - Discussion* 186

Préavis :

- N° 2006/37 Autorisation générale de plaider (Administration générale et Finances) 165
Rapport photocopié de M. Serge Segura, rapporteur 167
- N° 2006/13 Projet de parking-relais à Vennes. Crédit d'étude pour le suivi de la procédure
 d'appel d'offres, le développement du projet du parking jusqu'à l'obtention du permis
 de construire et le suivi du projet (Travaux) 168
Rapport photocopié de M. Jean-Pierre Bébox, rapporteur 171
Discussion 172

Séance

du mardi 12 septembre 2006, seconde partie

Membres absents excusés: M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs, M. Pierre Dallèves, M. Alain Hubler, M. Philippe Jacquat, M^{me} Sandrine Junod, M^{me} Evelyne Knecht, M. Nguyen Thi, M. Jacques Pernet, M. Laurent Rochat, M. Gianni John Schneider.

Membres absents non excusés: M^{me} Caroline Alvarez, M^{me} Sarah Demierre, M. Ulrich Doepper.

Membres présents	86
Membres absents excusés	10
Membres absents non excusés	3
Effectif actuel	<u>99</u>

A 20 h 40, en la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville.

Le président: – Nous poursuivons notre ordre du jour et j'appelle M. Segura pour le point 8, Préavis N° 2006/37, «Autorisation générale de plaider». Vous avez la parole, Monsieur Segura.

Autorisation générale de plaider

Préavis N° 2006/37

Lausanne, le 13 juillet 2006

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Loi vaudoise sur les communes, à son article 4, chiffre 8, et le Règlement du Conseil communal de Lausanne, à son article 17, alinéa 1, chiffre 9, attribuent toute autorisation de plaider (sous réserve d'autorisations générales qui peuvent être accordées à la Municipalité) à votre compétence.

Le deuxième alinéa du règlement communal étend la validité de ces autorisations à la durée d'une législature, à moins qu'elles ne figurent dans un règlement.

Les articles 68, alinéa 2, lettre *b*, et 70, alinéa 1, du Code de procédure civile, règlent la forme de la procuration et de l'autorisation de plaider.

En vertu de ces dispositions légales, et afin d'éviter que votre Conseil ne soit saisi d'une demande spéciale d'autorisation de plaider pour chaque litige dans lequel la Ville est partie à une procédure judiciaire, vous nous avez toujours accordé, au début d'une nouvelle législature, une autorisation générale de plaider d'une durée équivalente.

Bien que l'on puisse admettre que cette autorisation ne comporte aucune limitation de valeur litigieuse, la Municipalité entend, lorsqu'elle sera demanderesse (requérante), soumettre à votre appréciation, sous la forme d'un préavis, les litiges qui se présenteront et porteront sur plus de Fr. 100'000.–.

Par contre, dans le cas inverse, soit lorsque la Commune sera défenderesse (intimée), cette procédure se révélerait inutile, voire dangereuse, pour deux raisons notamment:

- alors que la Municipalité a le devoir de sauvegarder les intérêts de la Commune, on n'imagine pas que votre Conseil lui refuse tout droit de défense et l'oblige, par là, à se laisser condamner;
- lors des débats devant le Conseil, il sera impossible de ne pas laisser transparaître ses moyens de défense. Ainsi, sauf à décréter le huis clos de la séance et la censure du bulletin du Conseil communal, la partie adverse en tirerait avantage.

Il est dès lors important que la Commune puisse plaider dans tous les cas lorsqu'elle est défenderesse (intimée).

Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2006/37 de la Municipalité, du 13 juillet 2006 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'autoriser la Municipalité, pour la durée de la législature 2006-2011, à plaider devant toutes les Autorités judiciaires, administratives ou arbitrales, à concurrence de Fr. 100'000.– lorsque la Commune de Lausanne est demanderesse (requérante), dans tous les cas lorsqu'elle est défenderesse (intimée).

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Rapport

Membres de la commission: M. Serge Segura (LE), rapporteur, M^{me} Marlène Bérard (LE), M. Pierre Dallèves (LE), M. Jean-Michel Dolivo (AGT), M. Cédric Fracheboud (LE), M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts), M^{me} Anne-Marie Krauss Rebeaud (Les Verts), M. Stéphane Montangero (Soc.).

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M. Serge Segura (LE), rapporteur: – Vous n’avez pas pu recevoir le rapport à temps, la commission a siégé et le rapport a été rédigé après la mise à l’ordre du jour du préavis. Je me permets donc de vous le lire. Ne vous en faites pas, il est extrêmement long!

(Lit son rapport.) La commission chargée de l’examen du préavis précité s’est réunie le 4 septembre 2006 de 14 h 02 à 14 h 08 à la salle des commissions de l’Hôtel de Ville. Elle était composée de M^{mes} Marlène Bérard (remplaçant M. Gilles Meystre), Sylvie Freymond (remplaçant M. Roland Ostermann) et Anne-Marie Krauss Rebeaud, ainsi que de MM. Pierre Dallèves (remplaçant M. Thi Nguyen), Jean-Michel Dolivo, Cédric Fracheboud, Stéphane Montangero (remplaçant M^{me} Cesla Amarelle) et du rapporteur soussigné. M^{me} Anna Zürcher et M. Grégoire Junod étaient excusés.

L’Administration était représentée par M. le syndic Daniel Brélaz, accompagné de M. William Thonney, chef du Service financier, et de M. Rabaud. Au regard de la rapidité de la séance, le présent rapport se fonde sur les notes du soussigné uniquement.

Le présent préavis est un *must* du début de législature. Il a pour objectif de faciliter la défense de la Commune de Lausanne en justice en déléguant une partie des compétences attribuées au Conseil communal par la Loi vaudoise sur les communes, ainsi que notre Règlement, à la Municipalité.

La proposition municipale est identique à celle accordée par le Conseil communal lors de la précédente législature, savoir, l’autoriser à plaider devant les Autorités judiciaires, administratives ou arbitrales, à concurrence de Fr. 100’000.– de valeur litigieuse lorsque la Commune est demanderesse (respectivement requérante), et dans tous les cas lorsque celle-ci est défenderesse (respectivement intimée) à une procédure.

Une commissaire s’est interrogée sur l’opportunité de discuter devant le plenum du Conseil communal de l’entier des causes impliquant la Commune de Lausanne devant les Autorités judiciaires. M. le syndic ainsi que d’autres commissaires ont exposé la lourdeur d’un tel processus ainsi que le risque que des discussions politiques pouvaient avoir sur le sort donné à une procédure judiciaire. En effet, il est souvent nécessaire de conserver une certaine confidentialité afin que les arguments puissent être utilisés au moment opportun dans la procédure.

Le président: – Merci. J’ouvre la discussion. La discussion n’est pas demandée, elle est close. Monsieur le rapporteur, pouvez-vous nous lire les conclusions de la commission?

M. Serge Segura (LE), rapporteur: – Volontiers, Monsieur le Président. Les commissaires ont approuvé à l’unanimité des membres présents l’unique conclusion du préavis.

Le président: – Merci. Celles et ceux qui se déclarent d’accord avec ces conclusions le manifestent par un lever de main. Je vous remercie. Oppositions? Aucune. Abstentions? Aucune. Cet objet est ainsi liquidé, je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2006/37 de la Municipalité, du 13 juillet 2006;
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide:

d’autoriser la Municipalité, pour la durée de la législature 2006-2011, à plaider devant toutes les Autorités judiciaires, administratives ou arbitrales, à concurrence de Fr. 100’000.– lorsque la Commune de Lausanne est demanderesse (requérante), dans tous les cas lorsqu’elle est défenderesse (intimée).

Le président: – Nous passons au point suivant de l’ordre du jour, en fait le précédent, le point 7: Préavis N° 2006/13, «Projet de parking-relais à Vennes. Crédit d’étude pour le suivi de la procédure d’appel d’offres, le développement du projet du parking jusqu’à l’obtention du permis de construire et le suivi du projet». J’appelle M. Jean-Pierre Béboux – qui est déjà là. Vous avez la parole, Monsieur.

Projet de parking-relais à Vennes

Crédit d'étude pour le suivi de la procédure d'appel d'offres, le développement du projet du parking jusqu'à l'obtention du permis de construire et le suivi du projet

Préavis N° 2006/13

Lausanne, le 13 avril 2006

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit d'étude, d'un montant de Fr. 2'100'000.-, destiné à financer la procédure d'appel d'offres, les frais d'études d'un parking à Vennes jusqu'à l'obtention du permis de construire et le suivi du projet.

2. Préambule

La réalisation du métro m2 induit un ensemble de mesures d'accompagnement, dont, notamment, la construction d'un parking-relais (P+R) de 1050 places, desservi par la station de Vennes du m2, interface principal du transfert modal entre la voiture et le métro.

Ce parking est régi par le plan d'affectation cantonal (PAC) N° 309 «Vennes». L'ensemble des terrains constructibles du PAC, propriété de l'Etat de Vaud, a fait l'objet d'une planification conférant à ce site des activités associées aux sciences de la vie et aux domaines biologiques et médicaux.

Le périmètre G1 sur lequel prend place le P+R autorise la construction d'un parking de 1200 places conçu comme un socle, pour recevoir des activités diverses sur 12'000 m² de surface brute de plancher, donnant ainsi à l'ensemble une forte attractivité.

3. Choix de la procédure d'appel d'offres et objectifs de la Ville

Avec des délais de réalisation très courts et des activités non définies préalablement, la Municipalité a décidé de procéder à un appel d'offres d'entreprise totale, apte à promouvoir, à concevoir, à financer et à construire un projet exploitant au mieux les potentialités du site.

L'appel d'offres a été lancé le 18 mars 2005 sous la forme d'une procédure sélective en deux tours: un premier tour pour sélectionner 3 à 4 équipes (promoteurs, architectes, ingénieurs, constructeurs) et un deuxième tour pour développer les projets et les offres avec l'engagement confirmé d'investisseurs. L'adjudication à une entreprise totale par le biais de cette procédure a ainsi permis de respecter la Loi sur les marchés publics (LMP) et de rendre l'opération possible dans les délais impartis. Il est à noter que cette procédure a été faite en collaboration avec les services de l'Etat qui ont participé activement au projet, au sein du jury, sous la présidence de deux membres de la Municipalité.

Après s'être donné les moyens, pendant la phase sélective, d'optimiser les potentialités constructives du site, la Municipalité a pu fixer clairement ses objectifs pour le 2^e tour, à savoir:

- un parking-relais convivial, opérationnel à l'ouverture du métro m2;
- des activités complémentaires qui optimisent l'usage du parking;
- des activités d'intérêt régional attractives qui exploitent la présence du m2 pour desservir le site;
- une qualité architecturale qui marque l'entrée nord de la ville de Lausanne.

4. Offre retenue

L'offre retenue émane d'un groupement piloté conjointement par un bureau d'architectes et un bureau d'ingénieurs, auxquels sont associés une grande entreprise de construction, un groupe d'investisseurs et l'exploitant de l'activité principale. Les affectations proposées sont, outre un parking de 1200 places, un écomusée traitant du thème de l'eau douce sur 5000 m² présenté sous le nom d'AquaEcopôle, un hôtel trois étoiles de 4600 m² (117 chambres), un centre médical avec un service d'urgences de 2100 m², des activités commerciales sur 350 m² (kiosque et magasins de moyenne dimension) et une garderie de 200 m².

Les investissements totaux d'environ Fr. 84 millions se répartissent approximativement en trois lots, Fr. 35 millions pour le projet AquaEcopôle, Fr. 29 millions pour le parking et Fr. 20 millions pour les autres activités et les aménagements extérieurs. Ces investissements ne comprennent pas le prix de la vente du terrain de l'Etat de Vaud à la Commune de Lausanne ni la construction du P+R provisoire durant la phase de construction.

Ces financements sont assurés d'une part par un groupe d'investisseurs pour l'écomusée et les autres activités et par la Commune pour le parking, sous réserve de l'accord de votre Conseil qui se prononcera par voie de préavis cet automne.

Le parking, disposé sur 3 niveaux, offre une très bonne relation fonctionnelle avec le métro m2 et de bonnes connexions au réseau routier, tandis que l'architecture emblématique de l'écomusée, l'articulation des volumes supérieurs et leurs géométries respectives distinguent ce projet. Ainsi, il présente une excellente assise dans l'environnement naturel et construit, contribuant de façon déterminante au caractère d'entrée de ville.

Enfin, l'activité de l'AquaEcopôle est génératrice d'un rayonnement national, voire international, de la région lausannoise.

5. Crédit d'étude pour le suivi de la procédure d'appel d'offres, le développement du projet du parking jusqu'à l'obtention du permis de construire et le suivi du projet

Les délais nécessaires à la réalisation du parking de 1200 places à Vennes, pour sa mise en service en même temps que celle du métro m2, impliquent l'établissement du dossier d'enquête dans les meilleurs délais et avant que la procédure de vente du terrain de l'Etat de Vaud à la Commune de Lausanne devant le Grand Conseil ait eu lieu.

Le crédit demandé, d'un montant de Fr. 2'100'000.–, est destiné à:

- balancer le compte d'attente ouvert pour financer la procédure d'appel d'offres qui s'est déroulée en 2005 pour un montant de Fr. 350'000.–;
- financer les frais d'étude du parking de 1200 places jusqu'à l'obtention du permis de construire pour un montant de Fr. 1'300'000.–;
- financer le suivi du projet dans son ensemble jusqu'à sa mise en exploitation pour un montant de Fr. 450'000.–.

Le compte d'attente, CA 4200.581.495, ouvert par la Municipalité le 7 octobre 2004 pour un montant de Fr. 90'000.–, puis augmenté à Fr. 350'000.– le 9 juin 2005, après l'avis favorable de la Commission des finances, a permis la prise en charge:

- d'une étude de faisabilité préliminaire;
- des prestations de mandataires maîtrisant la conduite des projets immobiliers et d'experts en gestion et exploitation de parking et en gestion financière;
- des défraiements et frais du comité d'évaluation;
- de l'indemnisation des concurrents non retenus à l'issue du second tour;
- de divers autres frais.

Les frais d'étude d'architectes et d'ingénieurs pour le parking de 1200 places jusqu'à l'obtention du permis de construire s'élèvent à Fr. 1'300'000.– et ne concernent pas l'écomusée ni les autres activités. En cas d'exécution des travaux, le montant de ces honoraires sera alors porté en déduction du coût global du parking.

Le suivi du projet dans son ensemble nécessite le recours à des mandataires et à des conseillers pour les domaines économique, juridique et technique afin d'accompagner la Commune lors des différentes procédures à mener jusqu'à la mise en exploitation du parking-relais, notamment pour la constitution du contrat d'entreprise générale pour le parking à conclure avec les promoteurs, pour la constitution de droits distincts et permanents de superficie pour l'écomusée et les autres activités, pour les vérifications techniques et économiques ainsi que pour le suivi du déroulement du projet selon la planification prévue.

En l'état actuel de nos connaissances, le montant total des prestations de tiers est estimé à Fr. 450'000.–, selon la répartition suivante :

- Fr. 150'000.– pour la planification et les contrôles coûts-délais-qualité du parking ;
- Fr. 50'000.– pour les conseils juridiques ;
- Fr. 100'000.– pour les conseils économiques et techniques ;
- Fr. 100'000.– pour d'autres prestations d'étude, notamment pour la 2^e étape du rapport d'impact ;
- Fr. 50'000.– pour les frais divers.

De son côté, le groupement AquaEcopôle a déjà remis à la Commune, lors du dépôt de son offre, une garantie de bonne exécution de Fr. 1 million. Par ailleurs, il prend, à sa charge et à ses propres risques, la part des honoraires liée au développement de l'écomusée et des autres activités.

Le crédit de Fr. 2'100'000.– sera balancé par prélèvement sur le crédit d'ouvrage qui sera demandé ultérieurement par voie de préavis pour la réalisation du parking. Précisons qu'un montant de Fr. 6'000'000.– était prévu pour ce projet dans le plan des investissements pour les années 2006 et 2007. L'écart entre les montants ci-dessus provient d'une part de l'augmentation de la capacité du parking de 800 à 1200 places, et d'autre part, d'un changement total du cahier des charges du projet.

6. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2006/13 de la Municipalité, du 13 avril 2006 ;
où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'100'000.– destiné à financer la procédure d'appel d'offres, les frais d'étude du parking jusqu'à l'obtention du permis de construire et au suivi du projet dans son ensemble ;
2. de balancer le compte d'attente CA 4200.581.495 ouvert pour couvrir les frais de l'appel d'offres, par prélèvement sur le crédit prévu au chiffre 1 ;
3. de faire figurer sous la rubrique N° 4201.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant dudit crédit.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Rapport

Membres de la commission: M. Jean-Pierre Béboux (LE), rapporteur, M. Raphaël Abbet (UDC), M. Pierre Dallèves (LE), M. Tristan Gratier (LE), M. François Huguenet (Les Verts), M. Roland Rapaz (Soc.), M. Gianni John Schneider (Soc.), M^{me} Magali Zuercher (Soc.).

Municipalité: M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

Rapport polycopié de M. Jean-Pierre Béboux (LE), rapporteur: – La commission chargée de l'examen de ce préavis s'est réunie le lundi 21 août 2006 de 16 h 00 à 17 h 30 dans les locaux de la Direction des travaux, rue Beau-Séjour 8. Elle était composée de M^{me} Magali Zuercher, de MM. Tristan Gratier, Gianni John Schneider, François Huguenet, Pierre Dallèves, Raphaël Abbet, Roland Rapaz et du rapporteur soussigné. M^{me} Diane Gilliard, absente, était excusée.

L'Administration était représentée par M. Olivier Français, directeur des Travaux, accompagné de M^{me} Nicole Christe, cheffe du Service d'architecture, MM. Yves Deillon, chef du Service du cadastre, Pierre-Alain Matthey, chef du Service des routes et de la mobilité, William Thonney, chef du Service financier, Marcellin Roch, ingénieur, ainsi que M. Florian Carraux, assistant, tous deux collaborateurs du Service des routes et de la mobilité. Les notes de séance ont été rédigées par M. Carraux que l'on remercie pour son travail.

MM. Daniel Willi et Pascal Doutaz, représentants du groupement AcquaEcopôle, ont assisté à une partie de la séance pour répondre aux questions des commissaires.

Rappel de l'objet du préavis

Ce préavis sollicite l'octroi d'un crédit d'étude d'un montant de Fr. 2'100'000.– destiné à financer la procédure d'appel d'offres, les frais d'études d'un parking-relais (P+R) à Vennes jusqu'à l'obtention du permis de construire et le suivi du projet. Ce crédit n'est pas prévu dans le plan des investissements.

Introduction

M. Français a rappelé qu'après l'acceptation du m2 par le peuple vaudois, en novembre 2002, l'agrandissement du P+R devenait une mesure d'accompagnement indispensable, ce qui a nécessité la révision du Plan d'affectation cantonal de Vennes (PAC 309) portant la capacité du parking de 800 à 1200 places. L'ouverture de ce parking est prévue pour l'été 2008.

Le Conseil d'Etat et la commission du Grand Conseil sont entrés en matière concernant la vente, à la Ville de Lausanne, de la parcelle concernée au sujet de laquelle le Grand Conseil devrait se déterminer en septembre prochain. Son prix est fixé à Fr. 4 millions.

La complexité et la dimension de l'opération ont conduit à l'organisation d'un concours d'entreprise totale, sous la forme d'une procédure sélective, en deux tours, qui a vu le jury retenir le groupement AcquaEcopôle.

Discussion

Quelques informations complémentaires sont données concernant la garderie, privée, d'une surface de 200 m², destinée prioritairement aux usagers du P+R.

Concernant la viabilité de l'Ecomusée, diverses enquêtes montrent que les «musées du vivant» attirent un large public. Par exemple le zoo de Servion accueille environ 250'000 visiteurs par année.

Le financement du parking par des privés, tel que prévu par le concours, s'avérant très contraignant pour la Ville, il est proposé qu'elle l'assume elle-même. Globalement, il s'agit d'un investissement d'environ Fr. 30 millions dont Fr. 26 millions pour la construction et Fr. 4 millions pour l'achat du terrain. Le renforcement des structures pour supporter les constructions annexes, estimé à Fr. 2 millions, sera pris en charge par le groupe AcquaEcopôle.

Le programme d'intention prévoit de terminer la construction du parking en été 2008 pour l'ouverture du m2. Sur les 1200 places prévues, 150 sont destinées aux activités annexes, hôtel, permanence médicale, magasins, garderie et à l'Eco-musée. Ces activités commerciales permettront une meilleure utilisation du parking le soir et en fin de semaine. Le prix de la place de parking sera d'environ Fr. 25'000.–.

Pendant la durée des travaux, en 2007 et en 2008, un P+R provisoire de 250 places sera aménagé au sud de la parcelle, le long de la route de Berne; son coût n'est pas inclus dans le crédit demandé.

Le crédit de Fr. 2'100'000.– sollicité par le présent préavis comprend Fr. 350'000.– pour balancer le compte d'attente, Fr. 1'300'000.– de frais d'études pour le P+R jusqu'à l'obtention du permis de construire et Fr. 450'000.– de prestations pour le suivi du projet dans son ensemble par des tiers qui seront mandatés par la Ville. A noter que ces montants ne tiennent pas compte des prestations faites par l'Administration communale.

L'enquête publique se fera en 2 étapes: d'abord le parking et l'implantation des bâtiments supérieurs puis, au début 2007, lesdits bâtiments dans le détail.

Vote sur les conclusions

Au vote, les commissaires approuvent en bloc les conclusions 1, 2 et 3 du préavis par 7 oui et 1 abstention.

Le président: – Merci. J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Roland Rapaz (Soc.): – Ce parking de 1200 places, qui sera construit sur trois étages, prendra la place du parking actuel de 400 places. Il sera recouvert d'une dalle qui supportera plusieurs constructions, décrites dans le présent préavis. Il n'est donc guère pensable de s'exprimer sur cette demande de crédit d'étude sans réflexion et sans poser quelques questions sur le parking lui-même et les constructions qui le couvriront.

Le parking, d'abord. Les 1200 places couvertes reviendront environ à Fr. 30 millions. Le préavis parle de Fr. 25'000.– la place, le calcul est vite fait. Ce n'est pas rien. Ce sont certainement les places de parc relais lausannoises les plus chères à ce jour. Seront-elles jamais amorties? Ne pourrait-on pas construire à moins? Et pourquoi devons-nous financer les 150 places de parc dévolues aux activités économiques couvrant le parking, ce qui représente un peu plus de Fr. 3 millions?

Les activités prévues sur la dalle du parking, maintenant. Le projet de construction sur la dalle qui nous est présenté résulte d'un concours lancé auprès d'entreprises dites «totales». C'est-à-dire d'entreprises comprenant une équipe de promoteurs, d'architectes, d'ingénieurs et de constructeurs. Le projet retenu par la Municipalité consiste en un hôtel de 117 chambres, un centre médical avec urgences, une garderie, quelques petits commerces et surtout un AquaEcopôle. C'est-à-dire, comme son nom l'indique, un musée de l'eau, de son habitat et de son environnement, ce dont la presse nous a déjà entretenus.

C'est peu dire que la description de ce projet d'AquaEcopôle n'a pas rencontré l'enthousiasme des membres de notre groupe. Nous sommes en effet très sceptiques sur l'utilité, la réussite et la survie de ce projet. L'actualité nous a donné et nous donne encore plusieurs exemples d'insuccès de ce type d'attractions. Le dernier en date à fermer ses portes étant le Mystery Park d'Interlaken. Certes, ces constructions sises sur le parking ne seront pas financées ni gérées par la Ville. Mais en cas d'échec – ce que nous ne souhaitons pas – que deviendront-elles? Aurons-nous un droit de regard sur leur reconversion? Resteront-elles en friche? Qui devra gérer la friche? Nous souhaitons recevoir quelques réponses et assurances relatives à nos questions. Des assurances permettraient à une majorité de notre groupe d'accepter le crédit d'étude qui nous est proposé. Ceci pour ne pas se priver d'un important parking-relais et avec l'espérance que la Municipalité prenne en compte nos préoccupations.

M. François Huguenet (Les Verts): – Je ne reviendrai pas sur l'exposé des faits établi par M. Rapaz. Pour rappel, il y a dans ce préavis deux volets, liés puisque c'est un crédit d'étude pour un projet global.

Quelques remarques de la part du groupe des Verts. Sur le premier volet, tout d'abord, l'agrandissement du parking-

relais de Vennes. Pour rappel, il s'agit d'une mesure d'accompagnement à la mise en service du m2, à laquelle les Verts lausannois ont déjà manifesté à plusieurs reprises leur soutien. En l'occurrence, le parking-relais de Vennes, amélioré, agrandi, contribuerait à diminuer le trafic privé en ville, donc à y alléger les charges polluantes, tant sonores qu'atmosphériques. Même s'il s'agit de ne réduire que de quelques pour-cent le trafic s'écoulant entre le haut de la ville et le centre, cette diminution sera bienvenue pour les quartiers et les zones d'habitation situées le long de cet axe. Concrètement, 1200 voitures – peut-être peut-on en soustraire 200, réservées à l'usage privé, donc 1000 voitures – stationnées au P+R de Vennes, c'est tout de même une file longue de cinq à six kilomètres qui ne passera pas chaque jour, matin et soir, par le quartier de la Sallaz, notamment.

En ce qui concerne le deuxième volet, AquaEcopôle, la majorité des Verts y est également favorable. Premièrement, si une réalisation doit se faire à Lausanne, il est heureux qu'elle le soit à un endroit remarquablement bien desservi par les transports publics, sans construction de places de parc supplémentaires hormis celles déjà existantes pour le parking-relais. Deuxièmement – et nous nous plaignons à le relever – ce n'est pas tous les jours qu'un investisseur privé engage plusieurs dizaines de millions de francs dans un projet à forte composante écologique et pédagogique. Ceci avec un effort architectural également important, que plusieurs ont apprécié.

Deux bémols toutefois à ce bref concert de louanges. Le premier concerne la tendance à l'augmentation du nombre de places de parc sur le territoire communal. Même si l'agrandissement du P+R de Vennes se justifie à cet endroit, et plus qu'ailleurs – notamment parce que cet axe Moudon–Broye, Moudon–Lausanne est aujourd'hui très mal desservi en transports publics – la Ville de Lausanne mettra à disposition 400 places de parc supplémentaires pour les pendulaires. Si on y ajoute l'extension en cours, privée cette fois, du parking du Centre au Flon à l'horizon 2008, au moins 700 places de parc publiques auront été créées sur le territoire communal, par rapport à la situation actuelle. Cela sans parler des parkings et places de stationnement privés. Pourtant, globalement, on peut en faire le constat, la population lausannoise stagne depuis 15 ans. Concrètement, cela signifie que cette augmentation de l'offre profite principalement aux automobilistes non lausannois.

Or, dans la perspective d'une amélioration globale des charges polluantes, sur le territoire communal mais aussi cantonal, les Verts ne peuvent pas se satisfaire de cette situation. De notre point de vue, les P+R ne doivent pas être créés uniquement à Lausanne, mais être mieux répartis dans le canton, à proximité des gares CFF notamment.

Dans ce sens, les Verts demanderont tout prochainement à la Municipalité d'entreprendre un recensement complet de l'ensemble des places de stationnement situées sur le

territoire de la commune (il n'existe pas aujourd'hui dans sa version intégrale, notamment pour les places privées). Cet élément est la condition *sine qua non* pour que Lausanne puisse le plus rapidement possible mettre en œuvre une vraie politique coordonnée du stationnement, en cohérence avec le développement prévu des transports publics aux plans communal et cantonal (le RER vaudois [REV], le LEB, l'augmentation de la cadence du LEB, etc.). Voilà pour le premier bémol.

Le second concerne une crainte que le P+R de Vennes ne soit pas utilisé par les habitants des villages situés autour de l'axe Broye–Lausanne dont j'ai parlé tout à l'heure, mais plutôt par d'autres catégories d'automobilistes, disposant pourtant de transports publics performants à proximité de chez eux. Afin d'éviter ce cas de figure, qui serait assez contre-productif du point de vue de la réduction générale des nuisances au-delà du territoire de Lausanne, les Verts seront particulièrement attentifs à cet aspect lors du prochain préavis qui sera proposé au Conseil communal sur cet objet, à savoir la création de la société anonyme pour gérer l'exploitation du parking.

Avec ces quelques remarques, pour lesquelles nous attendons quelques réponses de la Municipalité, la majorité du groupe des Verts considère néanmoins ce préavis comme positif et se prononcera par conséquent en sa faveur. Il vous recommande de faire de même.

M. Tristan Gratier (LE): – Je voudrais d'abord vous dire au nom de LausannEnsemble que nous relevons le côté magnifique de ce projet. Un projet d'envergure, un projet national, un projet qui fait honneur à notre Ville, un projet qui, rien que par son ampleur, doit à notre avis être soutenu. Mais revenons plus modestement à la question qui nous est posée ce soir, le crédit d'étude. Il ne nous semble pas raisonnable, même si ça n'a pas été formellement soulevé par les personnes qui viennent de s'exprimer, de remettre en cause aujourd'hui la construction d'un parking-relais. Je vous le rappelle, le m2 est bientôt là et les groupes politiques s'étaient engagés dans ce sens. Ne revenez pas sur votre parole.

On ne pourrait se contenter ce soir de chasser d'un revers de main un tel objet en disant: «Limitons-nous à une question de parking.» Lorsque nous disons que nous sommes conscients de l'importance d'un tel projet, c'est un message politique assez important à la Municipalité. Il s'agit par conséquent de donner aujourd'hui déjà un message clair, et j'espère positif.

Je reviens sur la crainte exprimée par M. Rapaz. Je la comprends, Monsieur Rapaz, nous l'avons évoquée en commission. Evidemment, il est toujours possible de voir le verre – en l'occurrence le bocal ou l'aquarium – à moitié vide. Permettez-nous de le voir à moitié plein et de nous en féliciter, tout comme l'a exprimé M. Huguenet. Nous avons le plaisir de voir s'impliquer une entreprise privée sérieuse – on l'a dit en commission, les noms évoqués ne

sont pas de nature à être remis en question – qui a tout intérêt à ce que ce projet fonctionne et qu'il y ait un retour sur investissement. D'une certaine façon, nous en serons bénéficiaires.

C'est aussi un projet que nous pouvons qualifier de très didactique. Nous avons tout intérêt, vous en conviendrez, à ce que cette construction existe, dans l'intérêt des écoles, des familles.

Au-delà de ces éléments, que nous avons évidemment passés en revue, je n'ai pas, Monsieur Rapaz, d'arguments pour vous convaincre définitivement que tout va fonctionner. Ce n'est pas possible. En l'occurrence, faites confiance à une entreprise privée intéressée à aller de l'avant sur un lopin de terre qui nous appartient, et sur lequel nous devons construire quelque chose. Pour ces raisons, je vous incite, sans vous faire de promesse – personne ne le pourra – à soutenir, comme LausannEnsemble, ce projet.

M. Pierre Santschi (Les Verts): – La position majoritaire chez les Verts est favorable à l'acceptation du projet avec, tout de même, un certain nombre de bémols que notre représentant en commission a fort bien décrits. Cependant, pour une minorité dudit groupe, ces bémols ne font que minimiser des problèmes importants malgré tout.

Premier problème: l'extension du «parking de persuasion». Pourquoi est-ce que je l'appelle un parking de persuasion? Notamment parce qu'une étude menée en 2003 sous l'égide de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et appuyée par Transitec, parue en 2004, montre que les parkings dits d'échange ont convaincu des pendulaires extérieurs à Lausanne de reprendre leur voiture privée pour se rendre à leur travail, alors qu'ils auraient continué à prendre les transports publics si on n'avait pas construit ces parkings. Le bilan énergétique de cette opération est catastrophique: une augmentation de 50% de la consommation de pétrole. La demande de crédit d'étude qui nous est présentée ne prévoit pas de mesures d'accompagnement pour ces extensions de parkings et pour la suppression de leurs effets pervers. Il faudrait des mesures d'accompagnement pour ce qui nous est présenté ici comme une mesure d'accompagnement. C'en est une en effet, mais largement surdimensionnée ou mal conçue. Un amendement pourrait être déposé dans le but d'intégrer ces éléments à l'étude, mais il est hors de l'esprit de ladite étude et il faudrait le chiffrer, ce que seule la Municipalité peut faire.

AquaEcopôle: il existe plusieurs approches pour l'écologie. Il y a celle qui demande une certaine discipline, faite de multiples gestes quotidiens et de mesures simples que peuvent prendre les Autorités pour améliorer notre rapport à l'environnement et notre symbiose avec celui-ci; je l'appellerai l'écologie de terrain. Il existe aussi l'écologie qui donne de bons conseils, pratique une certaine éducation, notamment des enfants, mais où l'exemple n'est pas concrètement appuyé par l'acte et dont l'efficacité est moyenne... Une certaine dose en est nécessaire; je

l'appellerai l'écologie éducative. Il existe une troisième forme d'écologie – mais peut-on encore l'appeler ainsi? Un promoteur flaire dans la population le besoin de retrouver la nature et cherche à en faire de l'argent. Il s'appuie alors sur le goût des édiles pour monter des opérations où lesdits édiles sont très visibles. Le promoteur conçoit donc un projet pharaonique, où les Autorités mettent l'argent du contribuable, et où un ou deux éléments alibi sont intéressants pour faire progresser le sentiment écologique. Mais la réalisation est entachée d'une consommation énergétique et de terrain telles que ces deux éléments donnent l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire. C'est ce que j'appellerai l'écologie mercantile ou l'écologie d'esbroufe. L'Aqua-Ecopôle, jusque à plus ample informé, m'en paraît un parfait exemple.

En outre, le fait qu'on taise le nom du promoteur est déjà suspect en soi. Que penser en plus du fait que la Municipalité veut injecter Fr. 30 millions d'argent du contribuable pour une telle opération alors qu'elle ne trouve pas Fr. 100'000.– pour l'écologie éducative que pourrait constituer «En ville sans ma voiture»?

Enfin, le plan des investissements. A la fin 2005, un montant de Fr. 6 millions était prévu audit plan, pour l'extension du parking de Vennes. On passe tout soudain à Fr. 30 millions, dans une précipitation qui rappelle les urgences que la Municipalité nous avait brandies pour arracher la vente de terrain communal à la Fédération internationale de volley-ball (FIVB), ou pour le déménagement du Service de la circulation au bas de l'avenue des Figuiers – deux projets qui ont finalement avorté. Cela me paraît vraiment trop léger.

En conclusion, comme un amendement visant à obtenir une vraie étude comprenant les mesures d'accompagnement dudit parking est impossible à présenter sur ce préavis, je ne vois pas, à ce stade de la discussion, d'autre alternative que de refuser le projet et je vous propose de faire de même.

M. Raphaël Abbet (UDC): – Quelques points n'ont pas encore été évoqués à propos de cette opération. Tout d'abord, la provenance du terrain. Un terrain dans une telle situation, à une telle proximité ne tombe pas de la lune. Il y a presque 100 ans, il a été mis de côté, dans l'intérêt public, par ceux qui nous ont précédés. Aujourd'hui, il est mis à notre disposition, moyennant finances relativement modestes par rapport au prix que le Canton de Vaud pourrait obtenir d'un tel terrain à cet endroit.

Deuxièmement, on a dit: «Les voitures vont rester là, mais pour la ville qui ne se développe pas, etc.». On ne peut pas partager cette opinion, puisque pour accéder en ville, le Canton a fait un apport financier extrêmement important au m2. Il avait été convenu – nous l'avons voté ensemble, à l'unanimité, comme cela a été voté au niveau du Canton – qu'on ne pouvait réaliser une telle installation de transports sans en assurer la viabilité. Le parking de 400 places actuel

est évidemment ridicule par rapport à la capacité du m2. C'est une chance que des groupes financiers – même si on ne nous a pas donné le nom du groupe ou des groupes qui y travaillent – investissent dans ce projet. Des noms de grandes banques ont été articulés. Croyez-vous franchement que des grandes banques, suisses et internationales, vont mettre de l'argent dans un projet sans avoir des garanties totales? Détrompez-vous! Quand la Deutsche Bank investit, ce n'est pas pour jeter son argent dans la Méditerranée!

D'autre part, on parle toujours de l'AquaEcopôle, etc. Mais une garderie sera aussi mise à disposition. Elle ne sera pas payée par les deniers publics, mais par les financiers qui s'occupent du projet. Il y a aussi un hôtel. On en manque cruellement à Lausanne. Personne n'en parle! Evidemment, cet hôtel aura besoin de places de parc. Mais un hôtel à un tel endroit, c'est extrêmement important, également pour les gens qui viennent de l'extérieur du canton. En commission, on nous a parlé des gens qui viennent en voiture du Valais, de Fribourg ou de Suisse alémanique, qui s'arrêtent dans le P+R de Nyon pour se rendre en ville de Genève parce que c'est inaccessible. C'est ce que nous aurons avec un parking de 1200 places à cet endroit.

Il reste le nord de toute cette zone. Elle est incluse dans ce que j'appellerai l'énorme giratoire de sortie d'autoroute Nord de Lausanne. Les terrains directement au nord constituent le pôle de développement, ils sont réservés pour des activités commerciales importantes et hospitalières.

Compte tenu des capacités d'un tel projet et de ses qualités, je vous invite à lui donner votre appui.

M^{me} Magali Zuercher (Soc.): – J'aimerais intervenir sur un des points qui me font éprouver quelques réticences. Si on peut se féliciter de l'ingéniosité du montage et souligner la qualité architecturale du projet, j'émets beaucoup de réserves quant à la manière de l'inscrire dans cette partie de la ville. M. Abbet a parlé du pôle de développement. Nous ne nous sommes pas concertés, mais nous parlons de la même chose. Lorsque j'ai posé des questions sur l'accessibilité des piétons à ces installations, il m'a été répondu que l'on y viendrait en voiture! Pour prendre le m2! D'une part, le projet s'inscrit à proximité d'un quartier d'habitation existant. On peut imaginer que ses habitants auront peut-être envie de rejoindre la station du m2 et de l'utiliser. D'autre part, comme l'a dit M. Abbet, il y a tout un secteur en développement. Les gens qui viendront dans ce pôle de développement auront peut-être aussi besoin d'utiliser le m2 pour se rendre chez eux. On constate dans le projet en l'état qu'on est en train de créer un *no man's land*, comme on en voit beaucoup en périphérie. Il manque cruellement de trottoirs et de passages piétons. J'espère vivement que cet aspect pourra évoluer et que le projet, s'il se réalise, sera mieux intégré dans le réseau des espaces publics.

M. Roland Rapaz (Soc.): – Je ne veux pas prolonger, mais j'aimerais quand même adresser un petit mot à Monsieur

Gratier. A un verre à moitié plein, je préfère encore un verre simplement plein. Maxime pour maxime: vous connaissez certainement celle du chat échaudé qui craint l'eau. Et vous comprendrez que l'histoire des salles de cinéma du Rôtillon nous a quelque peu échaudés.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :

– Vos préoccupations sont les nôtres. J'essaierai de répondre à toutes ces questions. Il est important que le débat politique ait lieu maintenant, puisque après ce préavis, deux autres sont prévus, si vous acceptez celui de ce soir. L'un pour la constitution de la société du parking et l'autre pour le droit distinct de superficie.

Il est important que vous ayez des réponses aux questions que vous posez, notamment sur ce qui va se réaliser au-dessus du parking, même si ce n'est pas mentionné dans le préavis. En effet, il serait ensuite difficile de revenir en arrière, compte tenu des investissements importants pour cet objet, qui avoisinent Fr. 100 millions. Nous vous demandons ici un partage du risque sur les études en cours avant d'arriver au permis de construire, qui devrait être déposé d'ici la fin de l'année. Comme l'a rappelé l'un des conseillers communaux, ce projet a été étudié dans une commission du Grand Conseil, à qui ce projet a également été soumis. Les mêmes questions ont été posées et manifestement les réponses ont passé le cap – en tout cas dans la commission, puisque ce projet est accepté à l'unanimité dans le cadre du transfert du bien foncier. C'est un bien cantonal qui doit venir en mains communales afin d'établir, à terme, des relations de partenariat avec les différents acteurs.

M. Rapaz a posé plusieurs questions. D'abord sur l'opportunité des 1200 places. Votre serviteur en avait demandé 1600. Il me semblait que c'était ce qu'il fallait par rapport aux 25 millions de passagers qui prendraient le m2, par rapport au trafic attendu sur le nord et au trafic «parasite» – si je peux utiliser ce terme – sur l'axe est-ouest, les gens venant de l'autoroute qui s'arrêteraient là. Nous en sommes revenus pour plusieurs raisons. Nous avons privilégié essentiellement le fait d'empêcher le trafic «parasite» de venir sur ce parking, et que ce dernier soit dimensionné pour le trafic nord. C'est une mesure d'accompagnement politiquement claire. Ensuite, dans les faits, on verra ce qui se passe. Deuxièmement, les investissements dans les infrastructures auraient été inconvenants pour ces 400 places supplémentaires. La décision politique prise par la Municipalité a été de limiter le dimensionnement à 1200 places.

Les 150 places dites «offertes» seront en réalité à la charge financière de ceux qui les utiliseront. Nous aurons nos places parking-relais, mais nous en réservons un certain nombre pour les activités sur le site liées à l'hôtellerie et au paramédical. Mais à plein tarif, il n'y a pas de raison de le réduire, c'est une activité particulière. J'ose espérer avoir répondu aux questions à ce propos.

Fr. 30 millions, c'est cher. Nous aurions espéré que les activités développées sur le site paient complètement le par-

king. Nous avons essayé, nous avons fait des calculs financiers *in fondo*. Sur le marché de l'argent, les taux d'intérêts étaient assez élevés, les prêteurs ayant estimé que c'était un projet à risque. D'ailleurs c'est intéressant, il y a un paradoxe dans vos interventions: certains disent que ce parking va faire trop d'argent et d'autres que ça va être un risque. Nous avons donc préféré être propriétaires pour que le coût de la place soit le meilleur marché possible pour le contribuable qui utilisera ce parking. Cela entraîne des charges financières assez importantes que nous proposons d'assumer pour emprunter à des taux bon marché.

Donc le projet a évolué. Nous l'avons d'ailleurs mentionné dans le cahier des charges des sept groupements qui se sont présentés. A la fin il en restait quatre puisque l'appel d'offres s'est fait en deux tours. Nous avions déjà envisagé cette éventualité au début du projet parce que nous savions qu'il était difficile. Développer des activités complémentaires sur un P+R, ce n'est pas évident. Deuxièmement, nous avons vraiment ouvert des propositions au marché. Avec M^{me} Zamora, qui m'accompagnait, nous avons abordé ces aspects. Non pas sur la qualité du projet, nous en étions convaincus, mais sur les risques qui pouvaient apparaître dans le montage financier, entre l'hôtel, la garderie, l'activité paramédicale et surtout AquaEcopôle. Une délégation de la Municipalité a rencontré les investisseurs. Je ne vous donne pas les noms, mais je peux vous assurer que la société qui monte dans ce consortium, Aquatis SA, est une société anonyme à faible capital, mais qui cherche des prêteurs. Nous avons rencontré le prêteur, celui qui s'adresse aux banques pour réaliser ce montage. Il a dit clairement qu'il n'est pas là pour prêter et perdre de l'argent, il sait aussi que c'est un projet à risque. Le même jour, il a fait une opération financière dont les médias ont parlé, dans laquelle il prend aussi des risques. C'est notamment dans la flotte aérienne. Il nous a dit que pour notre projet il avait déjà des contacts avec de grandes institutions bancaires. Leurs noms vous ont été donnés en commission. Je peux vous les citer: c'est la Deutsche Bank, Dexia et surtout le Crédit suisse. Ce dernier est leader pour nous, il est là depuis le début du projet pour accompagner les promoteurs. C'est une garantie, en tout cas pour la Municipalité, et surtout que cet argent soit, entre guillemets, «propre». D'autre part, dans le plan des frais de fonctionnement de AquaEcopôle, il est clairement indiqué – et nous y veillerons – qu'il faut que Fr. 1 million soit garanti, d'année en année, pour le renouvellement des installations. Cela indique la volonté de pérenniser le projet.

Maintenant, la grande question, le vrai risque, c'est le nombre de visiteurs. Nous avons la chance – quelqu'un l'a dit, M^{me} Zuercher je crois – d'avoir un projet de qualité, en tout cas au niveau architectural et de l'aménagement intérieur. Il est assez particulier, c'est une première: ouvrir un musée de l'eau douce, un musée des différents lacs sur les différents continents, avec une présentation de l'être vivant aquatique, nous paraît intéressant. Nous avons comparé avec d'autres musées de l'être vivant, par exemple le Zoo de Servion ou d'autres aquariums, et nous sommes dans la

gamme inférieure des aquariums du point de vue du nombre de passages. Notre région, qui représente un bassin de population de quelque trois millions de personnes, convient tout à fait. D'après nos spécialistes, l'accessibilité qu'apporte le m2 offre une connivence entre la route et le rail tout à fait conforme à nos objectifs. C'est ce qui a convaincu notre jury d'accepter ce projet à l'unanimité.

Comme il y a des interventions à ce propos, je reviens aux P+R. Permettez-moi de sourire, Mesdames, Messieurs! Ce n'est pas la première fois que je vous le dis! Il faudrait qu'il y ait une politique cantonale en termes de P+R. Mais qui est prêt à en financer aujourd'hui? Avez-vous entendu une déclaration politique? Ce matin encore, nous avons eu une séance sur le PALM, et c'est votre serviteur qui a posé la question au chef du Département des infrastructures. Le PALM, pour ceux qui ne connaissent pas, c'est le Plan d'agglomération Lausanne-Morges, grand projet des Cantons, sous l'impulsion de la Confédération. Or, dans le trafic d'agglomération, il n'y a même pas de fiche de P+R. C'est un petit radical de LausanneEnsemble qui le demande! Paradoxe, n'est-ce pas? Alors soyons sérieux.

La Municipalité en est consciente, elle veut aussi faire un geste dans le cadre de la politique des P+R. Elle vous propose donc ce montage, vous demande de donner un signe. On peut comprendre que le Canton, le chef des Infrastructures, aient des difficultés à donner cette impulsion. Il faudra pourtant bien que quelqu'un commence. Il y a un projet considérable, le métro m2, un projet de 25 millions de voyageurs. D'ailleurs, la Municipalité reviendra dans le futur avec d'autres montages financiers pour pouvoir se payer les P+R qui nous manquent. Tant que le projet d'agglomération n'est pas abouti et que le conseiller fédéral ne mène pas une politique claire sur le financement des P+R, nous aurons quelques soucis. Mais on commence à en voir la prémisse: quelques communes ont avancé. Sur la ligne Aigle-Montreux-Vevy-Lutry-La Croix-sur-Lutry-Lausanne, en particulier, la politique des P+R se met progressivement en place. Un P+R assez important s'est monté à Aigle, il commence à fonctionner. Dans la région du Chablais, c'est la Commune, encore, qui a investi dans ces P+R... A Lausanne, le problème est qu'on a besoin de P+R de très grandes dimensions. Comme on ne peut pas sacrifier l'espace, on construit en hauteur sur des dalles, et ça coûte. Si on veut modifier la position du Grand Conseil et de l'Autorité cantonale, de même que de l'Autorité fédérale, il faut que les grandes villes donnent un signe. Lausanne en donne un évident avec cette opération.

Aussi, Mesdames, Messieurs, je ne peux que vous recommander d'accepter ce préavis. Nous sommes tout à fait conscients de vos préoccupations. Le débat d'aujourd'hui nous permettra aussi de compléter nos exigences à l'égard des promoteurs dans le cadre du droit distinct de superficie qui vous sera présenté d'ici la fin de l'année.

M. Daniel Brélaz, syndic: – J'apporterai trois compléments à ce qui a été dit.

Il est évident qu'un projet de ce genre sera suivi de très près à chaque étape pour s'assurer que les financements adéquats arrivent afin de permettre la réalisation globale du projet.

C'est vrai, les avis divergent sur des réalisations type AquaEcopôle. Ce genre d'équipements – je ne parle pas des Mystery Parks, des parcs médiévaux et autres du même genre – rencontrent pas mal de succès en Europe. Placés comme nous sommes, avec une très bonne desserte de transports publics, avec en plus la possibilité d'utiliser le seul métro automatique d'Europe sur une pente de 12%, cela peut intéresser un certain nombre de gens. Il y a aussi un accès par la route. Si on ne peut pas avoir de certitude à 100% – il n'y en aura jamais – qu'un tel projet soit viable à très long terme, il n'y a pas d'indication contraire. Le cas échéant, si, contre toute attente, il y avait un problème dans dix ou quinze ans, des reconversions seraient alors possibles. Mais on peut le dire de tout: des surfaces commerciales font faillite, des chaînes tiennent, d'autres ne résistent pas, c'est général. C'est une question de confiance. Sinon, on n'ouvrirait que des succursales de grandes banques suisses! Et encore.

Deuxième élément, il s'agit d'un engagement clair de la Commune de Lausanne dans le cadre d'une votation cantonale. Tout habitant du canton a compris qu'il cofinancerait le m2, mais que, suivant d'où il venait, il devrait passer par Lausanne, où il y aurait un parking d'échange. Ces choses ont été dites très clairement au moment de la votation. Si nous voulons avoir une quelconque crédibilité pour les prochains équipements en transports publics, il s'agit de s'en souvenir, parce que le financement sera lui aussi en grande partie cantonal.

M. Santschi a évoqué des différences financières. Fr. 6 millions, c'était une participation à un parking. Maintenant, pour les raisons évoquées par M. Français, nous préférons investir Fr. 30 millions à un taux d'intérêts de 3% plutôt que Fr. 6 millions auxquels vient s'ajouter une garantie sur Fr. 25 millions, à 6% de taux d'intérêt. N'importe qui peut comprendre ce calcul, largement profitable aux usagers et à la Commune.

L'autre question de M. Santschi n'est pas complètement illégitime. En effet, une étude Transitec parle de certains effets pervers des P+R. L'essentiel des gens dont parle M. Santschi vont dans les P+R parce qu'ensuite ils ont des tickets de bus à des prix imbattables! Dans les faits – même si on s'est fait sérieusement engueuler en 2003 quand on a pris certaines mesures – si vous voulez éliminer tout ou partie de ces gens qui pourraient prendre tout de suite un bus mais vont d'abord au P+R pour se rendre au centre, la seule possibilité est de réduire fortement ces subventions aux tickets et aux abonnements de bus qui font une des forces du P+R. C'est peut-être une des mesures qui doivent être prises, mais il faut savoir aussi qu'elle portera sur les premiers. Lorsqu'on aura un m2 et qu'on montera à 1200 places de parc, dont 1050 seulement pour le parking

d'échange et 150 pour les usagers des lieux, ce ne sera vraisemblablement plus une situation majoritaire, contrairement à ce qui se passe avec 400 places. Mais si ce Conseil souhaite qu'on fasse la chasse à ceux qui dépensent de l'énergie en plus, le seul moyen sera la réduction, la suppression ou le ciblage des subventions à l'utilisation des transports publics qui suivent celle du parking.

M^{me} Florence Germond (Soc.): – Je suis désolée, mais je n'ai pas compris le calcul très simple de M. Brélaz! Je suis peut-être la seule, mais je demande quand même une explication.

M. Français a dit que la Municipalité pensait financer le parking avec AquaEcopôle. Aujourd'hui on nous dit que ça va coûter Fr. 30 millions. Je ne comprends pas bien comment quelque chose qui finance peut coûter autant de millions. Deuxièmement, le plan des investissements, comme l'a dit M. Santschi, prévoyait un parking de Fr. 6 millions. On peut trouver adéquat de construire des places de parc à cet endroit, et prévoir Fr. 6 millions d'investissements. Maintenant, on nous demande Fr. 30 millions. Je n'ai pas compris le calcul...

Aujourd'hui 400 places de parc existent déjà. Donc cela coûte Fr. 30 millions pour 800 places. Je n'ai pas compris non plus comment on allait amortir ces places de parc et en combien de temps on pouvait espérer que la Commune rentre dans ses fonds.

D'autre part, les interrogations de M^{me} Zuercher concernant l'accessibilité n'ont reçu aucune réponse. Elle nous a montré dans les rangs des photos distribuées en commission. Il semble impossible que les habitants du quartier arrivent à pied là-bas, par exemple. Mais peut-être que d'autres explications viendront...

M^{me} Françoise Longchamp (LE): – J'aimerais savoir s'il y aura des tarifs différenciés pour les utilisateurs du parking. Je m'explique: quand par exemple on va avec enfants ou petits-enfants à Bellerive, à la ménagerie du cirque Knie ou même au cirque, il est impossible de parquer sans prendre un ticket de bus. C'est discriminatoire pour les futurs visiteurs et usagers de l'AquaEcopôle ou de la permanence – puisqu'il y en aura une – ou ceux qui se livreront aux autres activités développées dans ce lieu.

M. Pierre Santschi (Les Verts): – M. Brélaz est le ministre des finances. Il est donc normal qu'il prenne la parole sur ce sujet. Il a également répondu à la question des parkings de dissuasion, que je persiste à appeler de persuasion quand ils sont trop grands à la périphérie des villes. Je m'étonne que M. Français n'ait pas fait allusion à ce rapport Transitec, car finalement cela relève de son dicastère. Dans le préavis qui sera présenté ultérieurement, ou dans sa préparation – puisque vous allez peut-être voter ce crédit d'étude, à moins que je ne vous aie convaincus qu'il est nécessaire de reprendre l'ensemble de ce qui doit être fait (je n'ai pas déposé d'amendement, je ne peux pas le

chiffrer) – il serait important d'envisager les moyens d'éviter les effets pervers dont nous parlions. M^{me} Longchamp a évoqué une piste possible – ce n'est peut-être pas dans le sens qu'elle souhaite –, celle d'introduire des tarifs différenciés suivant le type d'utilisateur du parking de dissuasion. On pourrait envisager ces éléments, qui permettraient peut-être au système de fonctionner sans provoquer ces effets pervers. Mais dans l'état actuel, il est impossible pour moi d'accepter le préavis: le crédit d'étude, en l'état, ne les reconnaît absolument pas.

Je tiens à rassurer M^{me} Germond. Je n'ai pas non plus compris le raisonnement financier, et pourtant j'ai aussi fait l'Ecole polytechnique. Il faudra que M. le ministre des finances nous le détaille un tout petit peu! En effet, cet aspect aurait mérité de figurer dans le préavis et pourrait également se retrouver dans l'utilisation du crédit d'étude. Moralité, à ce stade, il m'est impensable d'approuver ce crédit, et je vous suggère de ne pas le voter.

M^{me} Claire Attinger (Soc.): – Pour ma part, je vais voter contre ce préavis. Je ne suis pas d'accord d'engager plus de Fr. 2 millions pour un projet auquel je ne crois pas. Je ne crois ni à l'attractivité d'un musée de poissons d'eau douce, ni à la survie d'une garderie privée sans aide publique ni concertation avec les services de la Ville, ni à la présence d'un centre de soins – le CHUV est à deux pas. Je ne soutiendrai donc pas ce projet. J'aurais souhaité une dimension plus ambitieuse, par exemple y voir se créer une piscine ou des installations que les Lausannois et les Lausannoises demandent.

(Brouhaha.)

M. Roland Ostermann (Les Verts): – J'interviens à propos de l'intégration du projet dans le site. Sa description du projet dans le préavis à ce sujet est très sobre. Je cite: *Ainsi, il présente une excellente assise dans l'environnement naturel et construit, contribuant de façon déterminante au caractère d'entrée de ville* (p. 2) [p. 167]. A ma connaissance, il ne s'inscrit pas dans un contexte construit; naturel, on peut en discuter, mais en tout cas pas construit. Il me semble que c'est surtout la contribution des architectes à la délimitation des entrées de ville. Or ici, à mon sens, ce n'est pas nécessaire. Les automobilistes qui déboulent à Lausanne par la route de Berne découvrent brusquement un paysage de rêve. Le lac et les montagnes de Savoie leur sautent aux yeux et c'est une carte de visite fabuleuse pour Lausanne. Alors je m'interroge. Il y a, tout près, une profonde dépression, or on s'échine à vouloir construire sur les hauteurs. Ma question est donc la suivante: est-ce qu'on s'achemine vers la construction d'un deuxième mur de la honte, comme on désigne si judicieusement les tours de Valmont, objet absolument choquant pour qui débarque à Lausanne par le nord? Ne pourrait-on pas profiter de conserver le paysage et d'intégrer les bâtiments là où ils pourraient trouver place, c'est-à-dire en contrebas? J'imagine que si on vote aujourd'hui le crédit, il ne sera plus question de revenir sur ce qui, aux yeux des urbanistes,

n'est certainement qu'un détail. Et puis, à tant faire, puisqu'on fait des propositions... Quelqu'un a proposé une piscine à cet endroit. Et si on y mettait le fameux Musée des Beaux-Arts?

(Rires.)

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :

– Je voulais un débat riche, nous l'avons! Je vous remercie. Il faudrait cependant garder un peu de modération dans vos propos, Monsieur Ostermann, quand vous critiquez le rapport du jury, qui a tranché à l'unanimité. Le président nommé, votre serviteur, pourrait presque prendre votre manière d'interpréter ce jugement comme une injure au jury. C'est vraiment, Monsieur Ostermann, que vous n'avez pas pris le temps d'aller à la salle des commissions, où étaient exposés tous les projets. Vous auriez constaté que celui-ci s'intègre parfaitement dans le site. C'est d'ailleurs la qualité de ce projet et son intégration qui l'ont différencié par rapport aux trois autres concurrents. Quand on construit un ouvrage, c'est pour y vivre et y avoir du plaisir. Lorsque vous dites qu'il faudrait le mettre dans un trou ou dans un bocal enterré, excusez-moi du peu! Là, vous êtes sûr que le musée ne va pas fonctionner. Sur l'intégration dans le site, je m'arrêterai là.

Mais M^{me} Zuercher a aussi posé une question à ce propos. Ce projet est présenté à différentes villes depuis quatre ou cinq ans. Nous avons cherché un site où le réaliser, c'est vrai. Il a d'abord été présenté dans le bas de la ville, à proximité des Hautes Ecoles, près de la Step. Nous avons fait une étude d'implantation. Même si le site était relativement proche du m1, ce projet ne s'y intégrait pas et n'était pas compatible, en particulier pour des questions de protection de l'environnement. En outre, la liaison directe avec la gare n'était pas assurée: en effet, depuis le m1, un transfert supplémentaire était nécessaire pour rejoindre ce site, puisque l'arrêt des trains en gare de Renens n'est pas automatique depuis les grandes villes. Il y a eu une recherche à Sévelin, ainsi que dans différents secteurs de la ville comprenant des friches industrielles. Au cours de ces différentes recherches, menées tant par des promoteurs que par les urbanistes de la Ville et du Canton, nous sommes tombés d'accord sur le site de Vennes. D'autre part, si certains d'entre vous ont l'impression que cet endroit est une grande friche, je vous rappelle qu'il y a un plan d'affectation cantonal pour le Biopôle, qui va précisément démarrer par la construction de ce projet. D'après nos renseignements, un projet va voir le jour tout prochainement, dès que les remblais mis en place pour le m2 seront terminés. Les services de l'Etat et les services d'urbanisme de la Ville sont convaincus, tout comme les Autorités cantonales et communales, que le choix de l'implantation est bon.

Pour les accès piétons, je rappelle que le chemin piétonnier qui part du lac et monte jusqu'à Epalinges, le chemin de la Vuachère, est en voie de finition. Il passera juste à côté, par la distribution dans les tours de Valmont. C'est le chemin piétonnier «ludique» de la ville. Comme c'est le résultat

du concours, M^{me} Zuercher a raison, il n'y a pas de plan de détail sur la traversée et l'accessibilité piétonnière sur le site. Nous avons cependant vu quelques projets dans les études de l'Etat. Jusqu'à présent, les auteurs travaillent à compte d'auteur, ils ont déjà pris des risques financiers considérables, de l'ordre du million de francs. Il faudrait aussi qu'ils aient un minimum d'argent pour développer les plans. Ceux-ci vont évidemment être accompagnés et la mobilité douce, en particulier le transfert piétonnier, se doit d'être garantie.

En ce qui concerne le vélo, puisque cette remarque pourrait venir, il sera possible de le prendre dans le m2, cet ascenseur urbain. Un cheminement vélo passe aussi par les tours de Valmont pour sortir de cette grande pénétrante qu'est la route de Berne.

J'espère avoir répondu à toutes les questions que j'avais omises lors de ma première intervention. M. Brélaz vous donnera les indications mathématiques. Mais quand vous avez un taux d'intérêts deux fois plus important, Madame Germond, Monsieur Ostermann, vous prenez le meilleur marché! Le calcul est vite fait. C'est le consommateur qui va payer la place de parc. Donc si le taux d'intérêt est deux fois plus important, il n'y a pas de miracle, le consommateur le payera! Comme la Ville participe au déficit de la place de parc, c'est le contribuable lausannois qui payera pour le pendulaire de Moudon ou de Payerne.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Deux choses. D'abord, qui veut noyer son poisson l'accuse de la rage. Nous avons entendu deux ou trois personnes manifestement prêtes à dévier le débat dans n'importe quelle direction pour tenter ce type de noyade.

Pour en revenir à l'objet principal, la Municipalité s'est trouvée dans la situation suivante: en effet, Fr. 6 millions étaient prévus dans le plan des investissements précédent. Dans le prochain plan, ce sont Fr. 100'000.–, pour la constitution de la société anonyme. Je vous le dis déjà, parce que nous espérons, à terme, intéresser quelqu'un ou bénéficiaire de subventionnements de la Confédération. Mais nous n'avons encore aucune certitude. Cette structure de SA pour un parking, pour le moment 100% communale, paraît préférable. Si on voulait jouer le plan des investissements, on dirait que c'est Fr. 6 millions contre Fr. 100'000.–. Mais en réalité, le coût du parking a toujours été de Fr. 30 millions. Alors que se passe-t-il? Le montage financier que nous avons conçu avec différents promoteurs montrait que nous devrions payer des garanties correspondant dans les faits à un taux d'intérêts de 6%. Nous avons donc préféré acquérir la maîtrise de l'objet, sachant que la Ville emprunte à 3%, sachant aussi que lorsque nous viendrions avec les droits de superficie, nous reporterions une partie des charges sur les autres partenaires, dans le cadre de la troisième opération annoncée par M. Français, qui fera l'objet d'un préavis. Voilà pourquoi nous avons repris cet objet. Nous ne voyons pas de raison de prendre des risques financiers pour des centaines de milliers de francs

supplémentaires avec des garanties, alors qu'au prix où nous en sommes, nous pouvons encore espérer, si tout fonctionne comme prévu, parvenir à rentabiliser l'objet dans les 30 ans – sans plus.

Le président : – Il est d'usage que la Municipalité s'exprime en dernier. M. Alain Bron a demandé la parole.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Il n'y a pas de crime ! S'il y a encore une question, il faut la poser.

Le président : – Vous avez la parole, Monsieur Bron.

M. Alain Bron (Soc.) : – Je ne vais pas rebondir sur les propos du syndic, mais poser une question à M. Français. Concernant la genèse de ce projet, j'avais cru comprendre que le point de départ était la volonté d'étendre le P+R de Grand-Vennes. Ensuite on avait essayé de trouver une solution permettant d'occuper la dalle, ainsi qu'un montage financier pour alléger quelque peu le fardeau pour la Ville. Or, si j'ai bien compris vos explications, le projet d'AquaEcopôle existait déjà depuis de nombreuses années, et on avait essayé de le caser à différents endroits de la ville. On n'avait pas trouvé d'endroit adéquat et finalement, il atterrissait là. Qu'est-ce qui était à l'origine de tout ça ? Le projet de P+R ou un projet d'AquaEcopôle qu'on finit par caser ?

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Je n'aime en effet pas parler après M. le syndic, mais on n'a pas répondu à ma question, même si M. Français m'a fait des gestes. Je pense que la population a le droit d'entendre cette réponse parce que c'est une préoccupation de nombreuses personnes.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – Je vous prie de m'excuser. Une fois de plus, un oubli. La réponse est oui. Un tarif différencié doit être étudié et vous sera présenté dans le futur. Je ne peux pas vous en dire plus aujourd'hui.

M. Bron a raison. La genèse de l'idée AquaEcopôle... La première demande formelle était de s'implanter dans le bas de la ville. La Municipalité a trouvé le projet intéressant, mais l'a mis en *stand by*. Dans mon historique, je me suis interrompu à Sévelin. Dès le moment où nous avons trouvé un espace vide sur lequel installer des activités, nous l'avons mis en concurrence. Nous n'avons pas privilégié le projet AquaEcopôle plus qu'un autre sur le site de Vennes. Je me suis mal exprimé tout à l'heure, veuillez m'excuser. Nous l'avons mis au concours, mais nous le connaissions. Je le dis pour être très clair. J'espère ainsi vous avoir éclairés sur la genèse de ce projet. Il n'était pas formellement prévu pour Vennes, il a été mis en concurrence avec d'autres.

Le président : – Merci. La parole semble n'être plus demandée. Je considère que la discussion est close et je prie M. le rapporteur de nous donner les déterminations de la commission.

M. Jean-Pierre Béboux (LE), rapporteur : – Au vote, les commissaires approuvent en bloc les conclusions 1, 2 et 3 du préavis, par 7 oui et 1 abstention.

Le président : – Sauf demande expresse contraire, nous voterons les conclusions en bloc, à l'instar de la commission. Celles et ceux qui se déclarent d'accord avec ce projet le manifestent par un lever de mains. Merci. Oppositions ? Abstentions ? Avec davantage d'abstentions que d'oppositions, vous avez largement accepté ce projet. Cet objet est ainsi liquidé et je remercie son rapporteur.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2006/13 de la Municipalité, du 13 avril 2006 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'100'000.– destiné à financer la procédure d'appel d'offres, les frais d'études du parking jusqu'à l'obtention du permis de construire et au suivi du projet dans son ensemble ;
2. de balancer le compte d'attente CA 4200.581.495 ouvert pour couvrir les frais de l'appel d'offres, par prélèvement sur le crédit prévu au chiffre 1 ;
3. de faire figurer sous la rubrique N° 4201.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant dudit crédit.

Le président : – Nous allons pouvoir retourner à nos moutons, car nous n'en avons de loin pas fini avec les interpellations urgentes. Nous prenons la suivante, « Ne rasons pas l'immeuble de l'avenue de la Gare 39 ». J'appelle à la tribune M^{me} Isabelle Mayor, pour les groupes des Verts et À Gauche Toute ! Vous avez la parole, Madame.

Interpellation urgente de M^{me} Isabelle Mayor et consorts : « Ne rasons pas l'immeuble de l'avenue de la Gare 39 ! »¹

Développement polycopié

M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts) : – (*Lit son interpellation.*) Plusieurs journaux s'en sont dernièrement fait l'écho : le groupe Edipresse souhaite raser l'immeuble de l'avenue de la Gare 39 en 2009.

¹BCC 2006-2007, T. I (N° 3/I), p. 145.

En préambule, nous souhaitons rappeler que ce bâtiment fut construit en 1895 par l'architecte Francis Isoz, à qui Lausanne doit d'autres perles architecturales telles que la Maison Mercier au Grand-Chêne, le Château d'Ouchy ou le bâtiment de l'actuelle BCV de Saint-François pour ne citer que ceux-là. Il fait par ailleurs partie d'une série d'immeubles construits au début des années 1900 et regroupés dans le quartier de la gare.

Mentionné dans l'Inventaire suisse d'architecture, cet édifice est noté *3* à l'inventaire du patrimoine: ceci lui confère une valeur architecturale estimée par le Canton d'«objet intéressant au niveau local»... Nous sommes donc loin d'une «dent déchaussée», ainsi que l'a qualifié dernièrement dans la presse le directeur immobilier d'Edipresse.

Avec cette note *3* à l'inventaire du patrimoine, le Canton dévolue à la Municipalité la compétence d'accorder le permis de démolition. C'est donc sur la base du rapport que lui remettra le délégué communal au patrimoine que la Municipalité donnera ou non l'autorisation de démolir le bâtiment de l'avenue de la Gare 39.

Du point de vue des Verts comme de celui de nombreuses citoyennes et citoyens lausannois, raser ce bâtiment n'est ni justifié ni acceptable, tant sa valeur patrimoniale et urbanistique est importante pour ce secteur de la ville. D'autant plus qu'à ce stade, le projet qui est appelé à le remplacer n'est pas connu. D'une manière générale, nous estimons que Lausanne doit pratiquer une politique urbanistique responsable, visant à entretenir et à restaurer des bâtiments dignes d'intérêt qui contribuent indéniablement au charme et à l'attractivité de notre ville.

Afin de connaître la position de la Municipalité sur ce sujet, je souhaite lui poser les questions suivantes:

1. La Municipalité peut-elle nous dire quelle appréciation elle fait de l'état général ainsi que de la valeur patrimoniale de ce bâtiment Isoz sis à l'avenue de la Gare 39?
2. La Municipalité connaît-elle le futur projet qui remplacerait ce bâtiment? Si oui, peut-elle nous donner les informations dont elle dispose? Sinon, pense-t-elle attendre d'avoir ces informations avant de se prononcer sur l'octroi ou non du permis de démolition?
3. La Municipalité peut-elle et envisage-t-elle de déposer une mesure de classement de ce bâtiment auprès du Canton afin qu'un refus de démolir puisse être pérenne? En cas de réponse négative, pourquoi?
4. La Municipalité envisage-t-elle de modifier le PPA autorisant la démolition du bâtiment afin qu'un refus de démolir puisse être pérenne? Si oui, dans quels délais? Sinon, pourquoi?

Je remercie par avance la Municipalité pour ses réponses.

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux:

– J'espère ne pas oublier trop d'informations, parce que j'ai découvert l'interpellation urgente en arrivant à 20 h. Mais grâce aux services de l'Administration et à Goéland, je dispose de quelques informations qui me permettront, je l'espère, de répondre à l'interpellatrice.

Tout d'abord, quand on demande un permis de démolir, il est d'usage de savoir ce qu'on va faire après. Nous avons accepté de mettre ce projet de démolition à l'enquête parce que nous avons connaissance d'un projet de construction. Notre décision ne pourrait, il est vrai, être transmise au promoteur qu'à condition qu'il dépose formellement des plans, même si ce n'est pas le permis de construire. Aujourd'hui, je dois avouer que si mes services et moi-même ont vu les plans, ceux-ci ne sont pas formellement déposés. Voilà l'état du dossier.

L'architecte Isoz a marqué la ville, il a réalisé des ouvrages relativement importants, et qui sont toujours là: le Crédit foncier vaudois à la place Chauderon, la Banque cantonale vaudoise (BCV), et d'autres. C'est une architecture néo-gothique, que certains adorent, que d'autres détestent. Aux spécialistes de se déterminer. Ce qui est sûr, c'est que ce bâtiment a déjà fait couler passablement d'encre. Lors du vote de ce PPA, ratifié en 1994, une grande discussion a eu lieu au Conseil communal à son propos.

Entre le PPA et aujourd'hui, nous avons augmenté d'un niveau sa note d'attention auprès de l'Autorité, puisqu'il est passé de la classe 4 à la classe 3. C'est assez rare, mais c'est précisément pour avoir une lecture attentive de ce dossier. Compte tenu de l'évolution de celui-ci, même si les façades ont déjà été passablement modifiées – d'ailleurs notre urbaniste délégué en charge du patrimoine relève cet élément – l'intérieur, aux dires de l'expert du promoteur, n'est pas idéal en termes de fonctionnalité. Si Isoz a réalisé des constructions formidables, il semblerait qu'on pourrait nettement améliorer les choses. Aujourd'hui, c'est un bâtiment administratif. Il faudrait des transformations intérieures très conséquentes pour le rendre fonctionnel et surtout aux normes. Concernant les structures, je lis le terme «pourri» dans un rapport. Je ne sais pas à qui celui-ci s'adresse, mais en tout cas, ce bâtiment a des problèmes.

Cela dit, je réponds de la manière suivante aux questions:

1. La Municipalité peut-elle nous dire quelle appréciation elle fait de l'état général ainsi que de la valeur patrimoniale de ce bâtiment Isoz sis à l'avenue de la Gare 39?

Je confirme qu'il est en classe 3, qu'il mérite attention.

2. La Municipalité connaît-elle le futur projet qui remplacerait ce bâtiment? Si oui, peut-elle nous donner les informations dont elle dispose? Sinon, pense-t-elle

attendre d'avoir ces informations avant de se prononcer sur l'octroi ou non du permis de démolition ?

La réponse est oui. De manière informelle, nous avons connaissance d'un projet de bonne architecture, très bonne même. Néanmoins, formellement, nous ne l'avons pas encore. Nous ne prendrons de décision sur le permis de démolir que lors de la dépose de ce document.

3. *La Municipalité peut-elle et envisage-t-elle de déposer une mesure de classement de ce bâtiment auprès du Canton afin qu'un refus de démolir puisse être pérenne ? En cas de réponse négative, pourquoi ?*

Compte tenu des études, puisque ce plan a un peu plus de dix ans, a priori non. Mais compte tenu de la nature de l'ouvrage, de son architecture et des rapports qui me sont parvenus, nous irons sans doute plus loin dans la réflexion. On peut, sans autre, en classe 3, éviter de demander le classement si le bâtiment le justifie. Néanmoins, si nous décidions que cet ouvrage devait perdurer... Et j'en arrive à la question 4 :

4. *La Municipalité envisage-t-elle de modifier le PPA autorisant la démolition du bâtiment afin qu'un refus de démolir puisse être pérenne ? Si oui, dans quels délais ? Sinon, pourquoi ?*

Après l'étude spécifique qui devrait être réalisée, si la Municipalité décidait – toujours au conditionnel – de conserver ce bâtiment, nous aurions l'obligation de modifier le PPA. Le délai légal, selon la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), impose d'aller relativement vite, nettement plus vite que le Plan général d'affectation (PGA). A moins que le Tribunal fédéral n'en juge autrement, puisque aujourd'hui une procédure est en cours sur une de nos décisions de refus de permis de construire. Le Tribunal administratif nous a donné tort parce que nous avons mis plus de six mois pour faire cette étude d'objet. Nous serions dans une procédure difficile si nous devions en arriver là : c'est une parcelle très conséquente, gigantesque même, avec des typologies différenciées entre le bâtiment de La Poste et la tour Edipresse, ainsi que les nouveaux bâtiments qui sont derrière. Donc dire non et modifier le PPA est assez délicat.

Nous suivons ce dossier depuis le début avec beaucoup de soin. La Municipalité y a été rendue attentive, par mes soins, dès le dépôt de ce dossier. C'est un dossier difficile, le constructeur aussi en est conscient. A priori, compte tenu des éléments en ma possession, rien ne me permet de dire aujourd'hui que nous refuserons le permis de démolir. Néanmoins, nous compléterons les études sur cet ouvrage. J'ose espérer avoir répondu aux interrogations de l'interpellatrice.

Discussion

M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts) : – Merci à la Municipalité pour ses réponses. Je suis cependant un peu frustrée de

ne pas en savoir plus sur le nouveau projet. Vous avez parlé d'une bonne architecture, mais il est difficile d'imaginer ce que ça peut être. Est-ce que c'est des bureaux ? Ne pouvez-vous pas nous en dire plus ?

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :

– J'ai une très bonne mémoire, mais sans documents, je vais dire des bêtises. Je peux vous dire que c'est l'application du PPA, avec les activités proposées, un bâtiment administratif et peut-être des logements. Je pourrais le lire sur Goéland, mais je n'ai pas recherché la nature exacte du plan. Nous nous soucions des activités qui seraient développées à certains étages, parce que nous pensons qu'on peut faire mieux que seulement de l'administratif. Je partage votre opinion, chère Madame, c'est une partie du territoire sur laquelle on pourrait créer une mixité tout à fait convenable. L'image donnée est celle d'une certaine cohérence, comparable avec la tour Edipresse et les bâtiments construits à l'aval. Ce qui fait dire au non-professionnel de la lecture des plans que je suis que c'est une bonne architecture. Néanmoins, puisque nous n'avons pas formellement reçu ces documents, ils n'ont pas circulé dans les services. Je ne dispose donc pas de leur analyse.

M. Roland Ostermann (les Verts) : – Les réponses de Monsieur le directeur des Travaux nous laissent perplexes. Lorsque le plan partiel d'affectation a été voté, il a fait l'objet d'une discussion assez fournie². Les arguments qui prévalaient alors – il se trouve que moi, j'ai ici le document d'époque – mettent en avant qu'Edipresse veut augmenter le nombre des emplois de 600 à 900 sur ce site. Ensuite, il est dit, très clairement, par un autre intervenant du Conseil : *Enfin, Mesdames et Messieurs, les bâtiments prévus seront exclusivement destinés à des activités administratives et commerciales, liées au domaine de l'imprimerie et de l'édition.* Et d'ajouter : *Qui peut prétendre sérieusement que les journalistes, les éditeurs et toutes les personnes qui traitent avec eux n'ont que des horaires réguliers ?* Pourquoi cet ajout ? Parce que le nombre de places de parc était à ce moment en discussion. Visiblement, ce nombre dépassait les normes que le Conseil aurait souhaité accorder à l'entreprise, sur la base d'un autre préavis sur le stationnement. Que les journalistes aient des horaires irréguliers, qu'ils doivent se rendre à la tour, a conduit finalement le Conseil à accepter un certain nombre de places de parc supplémentaires. La question qui se pose est donc la suivante : est-ce que tous les arguments qui ont prévalu à l'époque sont encore d'actualité ? D'abord sur l'utilisation du bâtiment à des fins de journalisme et d'édition, exclusivement, disait l'un des orateurs. Est-ce que le nombre de places de parc est encore adéquat vis-à-vis du projet qui sera déposé, mais dont on ne sait rien ? La question peut quand même se poser. Entendre que la Municipalité va étudier le projet qui sera présenté pour savoir si on peut ou non démolir est un peu frustrant pour ceux qui se manifestent lors de l'enquête publique. Cela dit, c'est un projet auquel tenait beaucoup Edipresse, au point que, lors du

²BCC 1993, T. II, pp. 316-342.

vote, un photographe de 24 heures était venu, fait exceptionnel, se placer derrière le président Métraux pour photographier la salle. Ainsi, rien n'a échappé au groupe Lamunnière. D'aucuns pensent que leur discrédit journalistique date peut-être de cette époque...

(Rires.)

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :

– Je le dis à l'intention des nouveaux conseillers communaux : nous avons un peu l'habitude des effets de manche de M. Ostermann ! Vous accorderez quand même à votre serviteur d'avoir mis beaucoup d'humilité dans ses propos, et vous donnerez également à la Municipalité le droit de réfléchir ! Et de relire les dossiers. J'ai donc relu le texte que vous citez, et c'est pour ça que j'ai mis beaucoup de bémols dans mon intervention. Nous vous démontrons – je pense que j'ai été assez clair – que nous accordons de l'attention à ce dossier. J'ai aussi dit, il y a quelques instants, que nous trouverions intelligent de réaliser quelques logements. Jusqu'à présent, la Municipalité est entrée en matière quand la transformation d'activités administratives était liée à du logement, compte tenu de notre politique et plus particulièrement celle des 3000 logements³ à Lausanne. Nous cherchons la mixité habitation/emploi. Je ne peux pas vous faire davantage de promesses ! C'est un dossier en évolution. Permettez aussi à la Municipalité d'être un peu intelligente et de réfléchir au problème du moment. L'imprimerie dont on parlait à l'époque n'est plus là, elle a été déplacée à Bussigny. En revanche, cela n'empêche pas d'avoir aussi quelques emplois dans ce secteur de la ville.

M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts) : – J'ai un projet de résolution. Je vous le lis.

Résolution

Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité n'accorde un éventuel permis de démolir l'immeuble Isoz sis à l'avenue de la gare 39 qu'en fonction du projet qui serait appelé à le remplacer.

Ainsi, si le futur projet prévoyait des bureaux ou des places de parc, le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité n'accorde pas le permis de démolir ce bâtiment, et modifie le PPA de 1994 en ce sens que des logements, notamment, puissent être construits en s'assurant de la grande qualité architecturale du futur bâtiment.

Le président : – L'avez-vous comprise ou dois-je la relire ? Je la relis.

Résolution

Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité n'accorde un éventuel permis de démolir l'immeuble Isoz sis à l'avenue de la gare 39 qu'en fonction du projet qui serait appelé à le remplacer.

Ainsi, si le futur projet prévoyait des bureaux ou des places de parc, le Conseil communal de Lausanne souhaite que la

Municipalité n'accorde pas le permis de démolir ce bâtiment, et modifie le PPA de 1994 en ce sens que des logements, notamment, puissent être construits en s'assurant de la grande qualité architecturale du futur bâtiment.

Je mets ce projet de résolution en discussion. La parole n'est pas demandée... Oui, M^{me} Thérèse de Meuron, vous avez la parole.

Discussion

M^{me} Thérèse de Meuron (LE) : – Par définition et par principe, je suis contre les paquets. Je propose qu'on vote cette résolution, qui comporte deux parties, en deux fois.

Le président : – Je sou mets la proposition de M^{me} de Meuron de voter en deux fois les deux paragraphes en discussion. Qu'en dit l'auteure de ces lignes ?

M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts) : – Je relis donc la première résolution, telle que vous la proposez :

Résolution 1

Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité n'accorde un éventuel permis de démolir de l'immeuble Isoz sis à l'avenue de la gare 39 qu'en fonction du projet qui serait appelé à le remplacer.

Ce serait une résolution à elle toute seule. Et la deuxième serait :

Résolution 2

Si le futur projet prévoyait des bureaux ou des places de parc, le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité n'accorde pas le permis de démolir ce bâtiment, et modifie le PPA de 1994 en ce sens que des logements, notamment, puissent être construits en s'assurant de la grande qualité architecturale du futur bâtiment.

Je n'y vois pas d'inconvénient.

Le président : – Comme le Règlement ne prévoit pas un nombre minimum d'acquiescements pour fractionner une résolution en deux, et partant du principe que qui ne dit mot consent, pouvons-nous y aller de la sorte ? Oui. M. Cosandey a demandé la parole.

M. Roger Cosandey (Soc.) : – Quelque chose n'est pas clair dans la deuxième résolution. En outre, à mon avis, cela ne correspond pas tout à fait à la position de l'interpellatrice. Il est dit : « Si le projet comportait du logement ou du parking... » Je pense que l'interpellatrice veut dire : « ... ne comportait que du logement et du parking... » (Voix de M^{me} Isabelle Mayor en arrière-fond.) Oui, mais il manque quelque chose ! Il pourrait y avoir des bureaux et du parking, mais également des logements. Il manque un élément pour qu'on puisse prendre une position claire. C'est mal formulé, il manque un « ne... que... », à mon avis. (Brouhaha, légers rires.) Désolé d'intervenir, mais il faut être clair !

³BCC 2005-2006, T. II (N° 15/II), pp. 697 ss.

Le président : – Réponse de l'interpellatrice, en forme d'explication de texte.

M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts): – Absolument d'accord ! Le tout début de la deuxième résolution serait donc – je ne vous lis que le début parce que la suite ne change pas :

Résolution 2

Si le futur projet ne prévoyait que des bureaux et des places de parc...

Le président : – C'est clair? (*Brouhaha.*)

M^{me} Magali Zuercher (Soc.): – Je ne voterai pas la deuxième résolution, elle me semble un peu extrémiste. Comme c'est formulé, on pourrait rejeter ce projet dès lors qu'il y aura du parking, alors qu'il peut être nécessaire d'avoir des places de parc. Et seulement des bureaux? Pourquoi pas? Oui, si c'est un projet de qualité, proche des transports publics. La mixité en ville, ce n'est pas dans tous les bâtiments, ça peut être aussi une maison avec des bureaux et une autre avec du logement. Telle qu'elle est formulée, la résolution est trop réductrice et, en l'état, je ne la voterai pas.

Le président : – Une nouvelle exégèse de l'auteure semble s'imposer. (*Légers rires.*)

M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts): – A propos de la première remarque, sur la construction de bureaux: il en existe déjà dans ce bâtiment. Ça ne nécessitait pas une démolition, une restauration serait possible. C'était l'objet de l'interpellation. Deuxièmement, j'ai écrit «mais modifie le PPA de 1994» pour qu'il soit possible de construire des logements, notamment. Ça n'exclut pas un minimum de places de parc, qui existent déjà, d'ailleurs.

Le président : – Est-ce clair? On y va. Je vous lis la première résolution:

Résolution 1

Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité n'accorde un éventuel permis de démolir de l'immeuble Isoz sis à l'avenue de la gare 39 qu'en fonction du projet qui serait appelé à le remplacer.

Celles et ceux qui sont d'accord avec cette résolution, un lever de main. Merci. Contre? Merci. Abstentions? Manifestement, à une très grande majorité, vous avez accepté cette résolution.

Nous passons à la deuxième résolution... Une main s'est-elle levée? Oui, Maître Marc-Olivier Buffat. (*Eclats de rire.*) J'y arrivais! Vous avez la parole, Maître.

M. Marc-Olivier Buffat (LE): – Il y a encore quelque chose que je n'ai pas très bien compris dans cette interpellation. C'est la relation entre le souhait, qu'on pourrait partager, de créer du logement à cet endroit – M. le directeur

des Travaux l'a indiqué tout à l'heure – et la modification du plan de quartier. Est-ce que ces deux choses sont liées? Repartir pour une modification du plan de quartier et des projets d'étude devient vite lourd et compliqué. Si, avec la résolution, on veut simplement émettre un vœu ce soir, et dire qu'on souhaite de la mixité, du logement, c'est tout à fait différent.

M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts): – Actuellement, le PPA ne permet pas la construction de logements. D'où le souhait de pouvoir en construire dans un éventuel nouveau bâtiment.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire! Je répète ce que j'ai dit tout à l'heure. Aujourd'hui, le plan partiel d'affectation donne l'orientation pour une activité industrielle. Il n'y a pas si longtemps, lors de la dernière législature, nous avons modifié un plan partiel d'affectation pour lequel nous avons demandé qu'il y ait en partie du logement. (*Répond à un interlocuteur inaudible.*) Oui, d'accord, c'est ce qu'elle dit, mais ensuite elle met des conditions. Si ensuite nous refusons, le PPA est à refaire et toute une étude est à entreprendre.

Il y a un esprit dans le plan existant, en termes de volumétrie, d'urbanisme, etc. Alors faites confiance à la Municipalité. Personnellement, je trouve la deuxième résolution relativement contraignante.

(*S'adresse à un interlocuteur inaudible.*) Mais, Monsieur, vous pouvez m'interrompre toutes les deux minutes! Cher collègue de droite – si on peut s'appeler collègue entre ingénieurs (... *hausse le ton...*) – laissez-moi un peu me concentrer, parce que c'est assez désagréable! Une promesse politique est une promesse, nous vous la faisons ce soir et vous demandons seulement d'être un peu raisonnables! Laissez-nous faire preuve de raison dans cette négociation sur cette immense parcelle. D'accord? Je veux bien suivre des résolutions, mais à condition que nous ayons un minimum de liberté pour faire quelque chose de cohérent. Je vous ai parlé du problème de La Poste! Ce n'est pas un problème simple pour la Municipalité et M^{me} Zuercher a parlé tout à l'heure de la nécessaire cohérence urbanistique sur ce site. Il y a du logement, il y a des activités économiques importantes, et il y a une gare, également importante. Je vous rappelle aussi que nous sommes sous-équipés en P+Rail. Donc il y a une problématique à traiter. Laissez à la Municipalité un peu de liberté! Le but des débats au Conseil communal, c'est d'avoir un échange. Mais si, à chaque fois, nous recevons l'injonction de n'aller que dans un sens, expliquez-moi à quoi ça sert! Venez prendre notre place et expliquez! Qu'on ait un débat constructif sur l'aménagement de cette ville!

Le président : – La parole n'étant plus demandée, nous allons nous prononcer sur cette deuxième résolution. Après les fortes paroles de notre municipal, je crois qu'une relecture s'impose:

Résolution 2

Ainsi, si le futur projet ne prévoyait que des bureaux ou des places de parc, le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité n'accorde pas le permis de démolir ce bâtiment, et modifie le PPA de 1994 en ce sens que des logements, notamment, puissent être construits en s'assurant de la grande qualité architecturale du futur bâtiment.

Celles et ceux qui sont d'accord avec cette résolution le manifestent par un lever de main. Contre? Abstentions? Vous avez rejeté ce projet de résolution. Nous pouvons donc considérer cet objet comme liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation urgente de M^{me} Isabelle Mayor et consorts: «Ne rasons pas l'immeuble de l'avenue de la Gare 39!»;
- ouï la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant:

«Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité n'accorde un éventuel permis de démolir l'immeuble Isoz sis à l'avenue de la Gare 39 qu'en fonction du projet qui serait appelé à le remplacer.»

Le président: – Nous abordons la dernière interpellation urgente de la soirée, celle de M^{me} Françoise Longchamp concernant l'installation d'automates à seringues au centre de Lausanne. (*Fort brouhaha.*) J'appelle M^{me} Françoise Longchamp à la tribune. Un peu de silence, je vous prie. Vous avez la parole, Madame.

Interpellation urgente de M^{me} Françoise Longchamp et consorts sur l'installation d'automates à seringues au centre de Lausanne⁴

Développement polycopié

M^{me} Françoise Longchamp (LE): – (*Lit son interpellation.*) En date du 30 janvier 1996, le Conseil communal adoptait le rapport-préavis N° 119: Eléments d'une politique communale dans le domaine de la toxicomanie⁵, dont un des objectifs était la remise contrôlée de matériel d'injection stérile aux toxicomanes.

Je citerai ici M. le Municipal Pierre Tillmanns, alors directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement: «*Nous*

avons choisi les intervenants de rue pour distribuer ces seringues, nous n'avons pas choisi des bus ou des automates à seringues. Nous avons choisi des intervenants de rue qui connaissent la rue. Ce sont des gens qui peuvent donner des informations, créer des contacts humains avec les toxicomanes.» Fin de la citation.

Une majorité des conseillers communaux avaient finalement accepté d'octroyer à la Municipalité le crédit demandé, car on leur avait assuré que cette distribution serait faite selon le principe d'une seringue propre donnée contre une seringue usagée rapportée, et en plus dans des lieux fermés.

Il y a quelques semaines, la Municipalité franchissait un nouveau pas en installant des automates à seringues au centre ville. Que l'on est loin de l'aspect préventif et éducatif prôné alors! C'est la première initiative de ce genre en Suisse romande, puisque même Bienne et Genève n'ont pas franchi ce pas.

Ces distributeurs privent les utilisateurs de drogue du dialogue avec les intervenants sociaux. Ils constituent également un signal pour les dealers, comme toute mesure visant à faciliter la consommation de stupéfiants.

Au-delà de l'aspect symbolique de la banalisation de la toxicomanie, l'absence de dialogue, avec un pharmacien notamment, renvoie les usagers à leur solitude. De plus, l'effet facilitateur est un mauvais signal pour les adolescents.

Cette mesure, qui contribue à la banalisation de la drogue et à son acceptation sociale facilitée, court-circuite en même temps les efforts de prévention. Comment, dans les familles et à l'école, expliquer aux adolescents que l'héroïne et la cocaïne sont des drogues illicites et dangereuses quand les Autorités de leur ville placent des automates à seringues sur la voie publique pour en faciliter la consommation? Sans parler ici des locaux d'injection!

De surcroît, il n'existe aucune preuve que la mise à disposition d'automates à seringues ait contribué à diminuer le nombre d'infections virales et celui d'overdoses mortelles. La progression du nombre d'infections par HIV et l'explosion de l'hépatite C dans la population toxicomane d'un canton comme Zurich où une trentaine d'automates à seringues y sont installés, sont là pour l'attester.

Cela étant dit, nous désirons interpellier la Municipalité et lui poser les questions suivantes:

1. Sur quelle étude la Municipalité s'est-elle basée pour prendre la décision d'installer ces automates à seringues?
2. A-t-elle enquêté sur ce qui se fait dans d'autres pays?
3. La Municipalité a annoncé, il y a quelque temps déjà, son intention de présenter un nouveau préavis sur sa politique en matière de toxicomanie. Pourquoi n'a-t-elle

⁴BCC 2006-2007, T. I (N° 3/I), p. 144.

⁵BCC 1996, T. I, pp. 113-214.

pas jugé utile d'englober la pose de ces automates aux autres dispositions qui feront l'objet de ce préavis?

4. Pour justifier l'implantation de ces appareils, le municipal responsable de la politique sociale estime qu'il faut mettre à disposition des toxicomanes du matériel propre 24 heures sur 24. Cela veut-il dire que nous verrons bientôt fleurir de tels appareils à chaque contour de rue?
5. Une évaluation de cet essai est-elle prévue et dans quel délai?
6. Indépendamment du caractère intrinsèque mauvais de cette initiative, pour le toxicomane, pour les jeunes et pour la société en général, ne doit-on pas redouter un accroissement de la consommation nocturne de cocaïne avec tout le cortège de violence lié à l'usage de drogue, la plupart du temps en combinaison avec de l'alcool ou d'autres drogues?
7. Est-il bien vrai que ce sont aux handicapés d'Eben-Hézer qu'il revient le triste devoir de remplir ces boîtes de seringues utilisées non pour soigner, mais pour s'injecter des produits mortifères?
8. Quelle sera la responsabilité civile de la Commune en cas de surdose mortelle?
9. Comment un toxicomane peut-il encore vouloir entrer dans un réseau de soins, puis suivre un sevrage et un traitement de réhabilitation lorsqu'il passe quotidiennement devant des automates à seringues qui l'incitent à poursuivre sa consommation de drogue?

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement: – Je me trouve dans la même situation que mon collègue Tosato, avec un peu moins de marge de manœuvre pour me préparer. J'ai croisé M^{me} Longchamp cet après-midi, qui ne m'a pas remis ses questions. J'ai préparé les réponses ici.

Quelques remarques préalables. L'installation de ces automates distributeurs de seringues s'est faite à la demande du Canton. Ce dernier a repris, depuis quelque temps déjà, la responsabilité du programme de distribution de seringues, que ce soit dans les pharmacies, au Passage, et bientôt dans le Distribus. Le Canton a demandé aux Villes vaudoises d'installer des automates de distribution de seringues et de tester cette mesure. La Ville de Lausanne a répondu positivement. Il n'y a pas de privation de dialogue pour les toxicomanes qui le cherchent. L'installation d'automates ne signifie pas la fin de la distribution au Passage ou dans les pharmacies. Lorsque le Distribus sera là, il y aura des personnes pour y remettre des seringues. Il s'agit de répondre à la pression d'une demande très difficilement contrôlable, voire non contrôlable.

M^{me} Longchamp était contre lorsque Pierre Tillmanns présentait un préavis, elle est contre aujourd'hui quand la Municipalité, à la demande du Canton, met en place des automates à seringues. Elle sera contre demain quand je vous présenterai le préavis d'ouverture du local d'injection.

Banalisation! Il n'y a pas de banalisation. Une seringue n'est pas un instrument banal. J'aimerais ici m'élever vigoureusement contre les sous-entendus odieux qui laissent penser que la Municipalité favorise la consommation de drogue. Personne ici n'est favorable à la consommation de drogue, Madame. Tout le monde est contre. Tout le monde aimerait que cela disparaisse. Il s'agit simplement de choisir la manière dont on traite les toxico-dépendants qui n'arrivent pas à s'en sortir. Est-ce qu'on les traite de manière humaine, en évitant qu'ils s'infectent en s'injectant avec des seringues sales? Est-ce qu'on les traite de manière humaine, demain, en ouvrant un local de consommation pour éviter qu'ils décèdent dans des conditions odieuses dans les toilettes publiques du centre de la ville ou est-ce qu'on laisse la situation telle qu'elle est maintenant? Sur les bases, tout le monde est d'accord. Personne n'est pour la drogue, il est simplement question de l'attitude que l'on adopte. J'ai choisi mon camp, les choses sont très claires.

La lutte contre le *deal* se poursuit en ville de Lausanne. La prévention se poursuit aussi auprès des jeunes contre la consommation de drogue. Il s'agit là d'améliorer les conditions sanitaires de cette population, en particulier pour lutter contre l'extension de l'épidémie de sida. Ce sont des conditions sanitaires catastrophiques. Il s'agit de traiter les gens en essayant de les considérer comme des êtres humains qui ont aussi droit à des conditions sanitaires à peu près normales. Les seringues propres ne seraient pas favorables à la diminution de l'épidémie de sida? C'est la première fois que j'entends ça, Madame, quand vous dites: «A Zurich, ça ne fait rien du tout qu'on ait des automates...» C'est bien la première fois que j'entends que la mise à disposition de seringues propres ne sert à rien! J'aimerais bien connaître vos sources.

Ceci dit, la Municipalité répond comme suit aux questions de l'interpellatrice.

1. Sur quelle étude la Municipalité s'est-elle basée pour prendre la décision d'installer ces automates à seringues?

C'est à la demande du Canton que nous avons installé ces automates. L'étude émane de l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP) – dont je n'ai pas le titre, parce que je n'ai pas eu le temps de la prendre – sur la situation de la toxicomanie dans le canton entre 2002 et 2004. Elle contient une recommandation d'installer des automates de distribution.

2. A-t-elle enquêté sur ce qui se fait dans d'autres pays?

Evidemment non. Ce n'est pas la Municipalité qui enquête, c'est l'IUMSP. A ma connaissance, les chercheurs de cet Institut ont enquêté en tout cas en Suisse, je ne sais pas s'ils ont enquêté à l'étranger. Je vous donnerai l'étude, Madame, vous verrez ce qu'ils ont fait.

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – (Depuis son siège.)
Je l'ai!

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement : – Question suivante :

3. *La Municipalité a annoncé, il y a quelque temps déjà, son intention de présenter un nouveau préavis sur sa politique en matière de toxicomanie. Pourquoi n'a-t-elle pas jugé utile d'englober la pose de ces automates aux autres dispositions qui feront l'objet de ce préavis ?*

Les automates ont été posés à la demande du Canton. Ce préavis traitera de la politique de la Ville de Lausanne en matière de toxicomanie. Ce n'est pas la même chose. Le Canton nous demande quelque chose, nous le faisons. Le préavis parle de ce que nous ferons sans l'aide du Canton, ou avec une aide du Canton extrêmement partielle.

4. *Pour justifier l'implantation de ces appareils, le municipal responsable de la politique sociale estime qu'il faut mettre à disposition des toxicomanes du matériel propre 24 heures sur 24. Cela veut-il dire que nous verrons bientôt fleurir de tels appareils à chaque contour de rue ?*

La réponse est non. C'est très clair, ces appareils suffisent, il n'y en aura pas plus.

5. *Une évaluation de cet essai est-elle prévue et dans quel délai ?*

Oui. Une évaluation est prévue, bien sûr. Dans un délai raisonnable, je ne peux vous dire exactement quand. En particulier, il s'agira d'évaluer la nécessité de maintenir ces appareils lorsqu'on aura ouvert – j'espère bien qu'on l'ouvrira – le local de consommation, qui est prévu. On débattrà, on évaluera, et si on observe que ces automates ne sont plus utilisés, nous verrons avec le Canton s'il désire maintenir l'expérience ou l'interrompre.

6. *Indépendamment du caractère intrinsèque mauvais de cette initiative, pour le toxicomane, pour les jeunes et pour la société en général, ne doit-on pas redouter un accroissement de la consommation nocturne de cocaïne avec tout le cortège de violence lié à l'usage de drogue, la plupart du temps en combinaison avec de l'alcool ou d'autres drogues ?*

C'est ce genre de propos qui laissent entendre qu'on favorise, qu'on laisse aller les choses, et que je trouve particulièrement désagréables. La Municipalité maintient sa pres-

sion sur le *deal*, elle la maintiendra. Il est hors de question de faiblir sur ce point. L'augmentation de la consommation de drogue dépend de facteurs multiples, qu'il est difficile de démêler. Il se peut, je le reconnais, que la possibilité de s'injecter avec des seringues propres soit un facteur d'augmentation. Mais il faudrait le démontrer avant de dire qu'il faut supprimer cette pratique. En particulier lorsqu'on se réfère – et on doit se référer – aux problèmes et aux risques sanitaires que fait courir l'injection avec des seringues sales.

7. *Est-il bien vrai que ce sont aux handicapés d'Eben-Hézer qu'il revient le triste devoir de remplir ces boîtes de seringues utilisées non pour soigner, mais pour s'injecter des produits mortifères ?*

La réponse est oui. Mais ce n'est pas seulement Eben-Hézer, d'autres ateliers protégés le font aussi. C'est une commande à ces ateliers protégés.

8. *Quelle sera la responsabilité civile de la Commune en cas de surdose mortelle ?*

A priori, la situation n'a pas changé. La distribution de seringues a commencé, comme on vous l'a dit, il y a dix ans. Elle continue. Je ne vois pas en quoi, aujourd'hui, soudainement, la responsabilité civile de la Commune serait engagée en cas de surdose mortelle. On peut, si on se pose ce genre de questions, se demander si la responsabilité civile de la Commune ne serait pas engagée si elle refusait de mettre des seringues à la disposition des gens obligés de s'injecter avec des seringues sales et donc de se transmettre le virus du sida.

9. *Comment un toxicomane peut-il encore vouloir entrer dans un réseau de soins, puis suivre un sevrage et un traitement de réhabilitation lorsqu'il passe quotidiennement devant des automates à seringues qui l'incitent à poursuivre sa consommation de drogue ?*

Je ne reviens pas sur cette déclaration selon laquelle «ça inciterait». L'incitation à prendre de la drogue est liée aux dealers et au milieu social des toxicomanes. Ce n'est pas simplement une habitude qui surgit comme ça, c'est cadré socialement. La seringue n'est pas un encouragement, elle est l'instrument d'une habitude déplorable. Pour tout le monde, le sevrage est le but final, le sevrage et la réinsertion sociale. Malheureusement – c'est un constat malheureux – la décision d'entrer en thérapie et le succès de celle-ci sont liés aux individus. Il faut que ceux-ci mettent en jeu toutes leurs propriétés sociales – comme on dit – tout ce qu'ils portent en eux, mais ces éléments ne permettent pas de déterminer à coup sûr l'échec ou la réussite de la thérapie de sevrage.

Discussion

M^{me} Martine Fiora-Guttmann (LE) : – Je profite de cette interpellation non pour dénoncer, mais pour poser une question à M. le Municipal en charge. Dans le feuilleton

des automates – et je déclare mes intérêts, je préside l'Association des commerçants lausannois – je trouve regrettable qu'aucune consultation et/ou information n'ait été faite à cette association. Je crois avoir entendu qu'elle a eu lieu dans les quartiers, dans les commerces de proximité, là où vous avez installé les automates. Il aurait été judicieux que notre Bureau puisse en prendre connaissance, par le simple fait, vous le savez comme moi, que les journalistes n'ont attendu ni vous ni moi pour interviewer des membres de l'association. Dans la forme, il aurait été bienvenu d'avoir au moins une information sur ce sujet. Si vous pouviez le faire, dorénavant, je vous en saurais gré.

M^{me} Solange Peters (Soc.): – Je me retrouve à cette même tribune pour répéter les mêmes arguments. En entendant M^{me} Longchamp aujourd'hui, à propos des distributeurs de seringues – une intervention très attendue, je dois le dire – un souvenir me revient: le débat initial qui avait eu lieu lorsqu'on avait commencé à parler – j'étais jeune, mon Dieu, ça fait longtemps! – de la distribution des seringues tout court⁶. C'étaient les premiers temps, on disait: «Les pharmacies doivent distribuer des seringues pour les toxicomanes», etc. Ça avait suscité un énorme débat qui mobilisait les mêmes arguments, à savoir: est-ce que distribuer des seringues n'est pas une provocation, n'est-ce pas offrir la tentation aux gens d'aller vers la toxicomanie? Maintenant, tout le monde s'accorde à dire que distribuer des seringues est une nécessité, que c'est un devoir et que c'était bien de le faire. On retombe dans le même discours avec ces automates à seringues. Je le regrette et ça m'oblige à répéter les trois ou quatre principes qui président à la politique fédérale en matière de drogue et à tout ce qui se fait en la matière.

La première chose, ce qu'a répété à plusieurs reprises M. Jean-Christophe Bourquin, c'est que la distribution de seringues est une compétence cantonale. Dans les faits et dans la théorie, il s'agit purement et simplement de santé publique. La politique fédérale en matière de drogue a pour but et se base sur quatre points principaux: le traitement des toxicomanes, la prévention de la toxicomanie, la répression de la toxicomanie et l'aide à la survie, qu'on appelle aussi la réduction des risques. C'est ce qu'on nomme les «quatre piliers». Si la Confédération, depuis quinze ans, a maintenu quatre piliers, c'est que les quatre étaient nécessaires. L'un ne remplaçait pas l'autre, l'un ne dominait pas l'autre, les quatre étaient complémentaires. Quand on parle de distributeur de seringues, on parle du parent pauvre de ces piliers, le plus dur à accepter, celui de la réduction des risques. Il est facile de faire de la répression, il est tout à fait compréhensible de faire de la prévention, et le traitement est l'idéal. La réduction des risques est plus difficile à accepter en termes philosophiques. Néanmoins, elle fait partie des piliers parce qu'il est nécessaire que l'univers des toxicomanes puisse être entouré, encadré, tout au long de leur parcours.

⁶Voir note 5, *supra*, p. 184.

Dans le cadre de la réduction des risques, on nous dit aujourd'hui que donner des seringues, c'est diminuer les efforts de prévention, diminuer les efforts de thérapie, diminuer la répression. Ce n'est absolument pas le cas! La Confédération a défini ces quatre piliers, chacun devait être appliqué conformément aux dispositions édictées, et les quatre devaient faire l'objet de mesures. Le pilier de la réduction des risques fait l'objet de très peu de mesures actuellement. La distribution des seringues est un des domaines pour lesquels il n'y a aucune compétition avec les trois autres piliers.

Dans ces discussions, que nous avons eues à plusieurs reprises, il est presque immoral, à mon avis, d'opposer à la réduction des risques ce que font le Canton et la Confédération dans les autres domaines. Les mesures se complètent, elles ne s'excluent pas.

A Zurich, c'est vrai, on voit des distributeurs de seringues et pourtant la santé publique des gens va mal. Elle va mal pour plusieurs raisons. Probablement parce que les toxicomanes sont plus nombreux en ville de Zurich et, d'autre part, parce que les mesures d'accompagnement de ces toxicomanes dans cette grande ville sont insuffisantes. C'est très regrettable, mais les distributeurs ne sont pas en cause, c'est probablement dû à de multiples autres facteurs. L'évolution de la toxicomanie ne dépend pas simplement du nombre de seringues disponibles.

Dans le canton de Vaud aussi, la situation est catastrophique, aussi catastrophique qu'à Zurich. Le dernier rapport de l'Institut de médecine sociale et préventive (IUMSP), qui date de l'année dernière, celui qu'a cité Jean-Christophe Bourquin, démontre que nous sommes les plus mauvais élèves en Romandie, probablement parmi les plus mauvais élèves en Suisse. En termes d'infections HIV et par l'hépatite C – qui est aussi grave que le HIV – et en termes de santé générale des toxicomanes. Cela signifie que nous sommes aussi des mauvais élèves dans tout ce qui pourrait réduire ces différents risques. Les distributeurs de seringues sont un de ces aspects. J'invite tous ceux que cela intéresse à lire ces chiffres, dramatiques et effrayants. Il suffit de demander ce rapport à l'Institut de médecine sociale et préventive, il est même disponible sur leur site Internet⁷.

Voilà ce que je voulais rappeler. Il ne faut pas confondre les buts et les moyens et l'on a toujours affaire ici à un mélémélo des buts, des moyens et des piliers. Si la Confédération a fait l'effort de les séparer, c'est parce qu'ils méritent de l'être.

Enfin, je me réjouis d'entendre M^{me} Françoise Longchamp exprimer aujourd'hui son doute et sa peur devant le manque d'accompagnement des toxicomanes dans leur consommation de drogue. Je m'en réjouis parce que quand on parlera d'un local d'injection avec des infirmières, un

⁷http://www.iumsp.ch/Publications/pdf/rds115_fr.pdf

entourage psychosocial et un médecin à 30%, je lui rappellerai qu'il est très important d'avoir tous ces gens pour entourer les toxicomanes dans leur toxicomanie.

M^{me} Françoise Longchamp (LE): – J'interviens brièvement par rapport aux derniers mots de M^{me} Peters. Je viens de rappeler les propos de M. Tillmanns en 1996⁸, où lui-même disait qu'on n'allait pas utiliser des automates à seringues pour qu'il y ait un accompagnement de la part des pharmaciens et des assistants sociaux. Or aujourd'hui, avec ces automates, une partie des toxicomanes n'a plus cet accompagnement. D'autre part, vous le savez très bien Madame Peters, il y a de plus en plus de cocaïnomanes, qui ne font pas qu'une seule injection dans la journée. Qu'est-ce que ça veut dire? Qu'on va mettre des automates à seringues dans toute la ville pour satisfaire leurs besoins pendant les 24 heures? Il n'y a pas seulement des toxicomanes à la rue de l'Université ou à la place Bel-Air, il y en a sur tout le territoire de la commune. Il faudra donc des automates à seringues partout. J'aimerais bien savoir si tel est le but de la Municipalité.

J'aimerais aussi dire à Monsieur le Municipal que je ne vois pas pourquoi mes propos sont plus odieux que ceux qu'il profère. Nous avons une vision différente du sujet. Mes propos, à mon sens, ne sont pas plus odieux que ceux que vous émettez, Monsieur le Municipal. Excusez-moi, mais c'est comme ça que je le perçois.

Selon moi – et je crois que bien des personnes qui ont signé cette interpellation éprouvent le même sentiment – on prend de nouveau une mesure qui va dans le sens de ce que le Canton aimerait faire. Maintenant, on ne traite plus la toxicomanie, on la règle. On la règle en maintenant la plupart des toxicomanes dans un état de toxicomanie, sans leur insuffler la nécessité de trouver le chemin de la sortie. Pour preuve, vous parlez de prévention. Très bien, je demande qu'il y ait plus de prévention. Or que se passe-t-il à l'heure actuelle? M^{me} Lyon a interdit au Levant d'aller faire de la prévention dans les écoles, parce que c'est du prosélytisme. J'aimerais bien savoir comment on peut continuer à faire de la prévention. D'autre part, un éminent pont de la prétendue lutte contre la toxicomanie lausannoise interdit à des intervenants en toxicomanie qui prônent l'abstinence de continuer à parler d'abstinence. Là, on va un peu loin. C'est dans ce sens que j'aimerais qu'on mette des garde-fous.

M^{me} Solange Peters (Soc.): – Pierre Tillmanns, en son temps – c'était il y a dix ans – avait peut-être évoqué le fait qu'il ne souhaitait pas de distributeurs de seringues. Je pense – les professionnels de la santé sont sans doute d'accord avec moi – que tous les moyens de distribuer des seringues sont bons à prendre. En effet, la cocaïnomanie est un problème, parce que les gens s'injectent plus fréquemment de la drogue. Un local d'injection serait une excellente solution partielle à cette problématique. C'est

probablement la meilleure. D'autre part, ces distributeurs de seringues sont bien utilisés, mais rarement vides. A la limite, plus ils sont utilisés, plus les gens seront en bonne santé, parce qu'au moins ils n'utiliseront pas deux fois la même seringue ou la seringue du voisin. Donc je m'en réjouis. Il ne faut pas forcément un grand nombre de distributeurs, mais qu'ils soient remplis quand c'est nécessaire.

Par rapport à la prévention, je ne veux pas entrer en débat sur ce qu'a dit Anne-Catherine Lyon du prosélytisme du Levant. A mon avis, la prévention doit être développée de manière complètement indépendante d'une institution en particulier, elle doit être assurée par les institutions de santé publique étatiques. C'est ma manière de voir les choses. Je suis d'accord avec vous: il faut davantage de prévention, davantage d'accès aux traitements, il faut mieux aider ces gens. Je suis la première à penser qu'il y a encore un déficit dans ces domaines. Ce que je tiens toujours à souligner, c'est que le plus déficitaire de tous les domaines en matière de toxicomanie, c'est l'accompagnement des gens qui, malheureusement, ne peuvent pas s'empêcher de se droguer au quotidien.

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement: – Je reviens à la question soulevée par M^{me} Martine Fiora-Guttmann: en effet, il n'y a pas eu d'information directe au comité de l'Association des commerçants de Lausanne. La présidente du comité de l'Association des commerçants a reçu le 12 juin 2006 une information circonstanciée, adressée à tous les conseillers communaux par la Municipalité. Je regrette que cette information n'ait pas été transmise. Je peux vous assurer, j'en prends l'engagement, que lorsque viendra la proposition du local de consommation, je serai présent pour une information détaillée et précise sur les bases éthiques, politiques, et sur les moyens pratiques qui seront mis en œuvre pour l'ouverture de ce local.

Sur les... – je ne sais pas comment dire – la profession de foi de M^{me} Longchamp, je répondrai que la prévention est une mission cantonale. Madame, portez vos questions au Grand Conseil par les nombreux relais dont vous disposez là-haut. Ici, je ne vois pas ce que l'on peut faire. Dans les écoles lausannoises, le message de prévention par rapport aux substances induisant de la dépendance est et restera une des priorités de la législature.

Lorsque Pierre Tillmanns dit: «Nous ne voulons pas d'automates», il parle à un moment de l'histoire tout à fait particulier. C'est le moment où il n'y a rien et où il s'agit de mettre en place quelque chose. A ce moment-là, mettre en place des automates à seringues, c'est donner une réponse inhumaine à une situation inhumaine. Il faut alors agir en touchant les individus. Cette action existe, elle est maintenue. Les scientifiques constatent que le besoin, hélas, s'étend au-delà des heures d'ouverture des pharmacies, au-delà des heures de disponibilité du Passage. C'est à cela que l'on répond. Mais je le répète, il ne s'agit pas de faire disparaître les contacts humains, la nécessité

⁸Voir note 5, *supra*, p. 184.

d'encourager le toxicomane à des comportements sains. Il s'agit aussi, s'il fait le pas, de l'encourager dans la voie du sevrage et de l'abandon de sa dépendance. Ces éléments restent absolument en place et à la question posée par M^{me} Longchamp: «Y aura-t-il un jour des automates dans toute la ville?», je réponds à nouveau comme la première fois à la cinquième question qu'elle a posée dans sa liste, qui en comportait neuf: Madame, la réponse est: non!

M^{me} Françoise Longchamp (LE): – Je reviens sur deux points. Premièrement sur l'étude de l'IUMSP. Je l'ai en main, je l'ai étudiée. Je trouve malheureux de se baser sur une seule étude. Sans vouloir faire de procès d'intention aux personnes qui ont mené celle-ci, il faut reconnaître que toutes sont convaincues de la légalisation, de l'ouverture d'un local d'injection, de la mise en place des automates à seringues. Si on veut vraiment faire les choses correctement, on devrait avoir au moins deux, si ce n'est trois, études à sa disposition.

M. le municipal m'a dit que l'évaluation serait réalisée dans un délai raisonnable. Je vais déposer une résolution à ce sujet et j'aimerais que cette évaluation soit conduite en tenant compte du nombre de seringues qui étaient et seront dorénavant distribuées par les pharmaciens, par les assistants sociaux et par les automates, afin qu'on se rende compte s'il y a augmentation de l'utilisation des seringues ou si le lieu d'approvisionnement s'est simplement déplacé vers les automates.

Encore quelque chose par rapport à Zurich. M^{me} Peters doutait un peu, elle a affirmé comme moi que la santé des toxicomanes s'est détériorée à Zurich. Il ne faut pas oublier – ça fait partie de plusieurs évaluations, même de celle de l'IUMSP – que les toxicomanes se protègent de moins en moins dans les relations sexuelles. Il y a des dangers accrus et c'est aussi une des causes de l'augmentation de la contamination par le virus HIV dans la population en Suisse.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts): – Très brièvement, pour rassurer M^{me} Longchamp. Le groupe de l'IUMSP qui s'occupe de la problématique drogue a, je pense, une dizaine d'années d'expérience derrière lui. Il n'en est certainement pas à son premier rapport. Vous avez vu le dernier, pas le premier. D'une part, c'est un groupe qui jouit d'une réputation internationale très importante, et d'autre part, en relation avec votre crainte, ces personnes ne font pas ce travail par conviction personnelle. Ce sont avant tout des scientifiques, qui travaillent dans un institut universitaire. Ils font des études académiques et ils affrontent les questions scientifiques comme des scientifiques.

Le président: – La discussion se poursuit. La parole est-elle encore demandée? Cela ne semble pas être le cas. Nous sommes en présence d'une proposition de résolution de Madame l'interpellatrice. Elle va vous la lire.

M^{me} Françoise Longchamp (LE): – Je dépose la résolution suivante:

Résolution:

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui présente un bilan, lors du prochain rapport de gestion, sur les effets négatifs ou positifs de la pose d'automates à seringues. Ce bilan devrait tenir compte de l'évolution du nombre de seringues distribuées par les pharmacies et les assistants sociaux ainsi que du nombre de seringues distribuées par les automates.

Discussion

M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts): – Ce délai me paraît bien court pour mener à bien une évaluation un peu sensée, qui se base sur plus que quelques chiffres. Je propose qu'il soit laissé à la discrétion des personnes en charge de ce dossier.

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement: – En effet, le prochain rapport portera sur la gestion 2006. Ces automates ont été posés à la mi-août. Tirer un bilan que l'on voudrait précis d'une expérience qui aura duré un peu plus de quatre mois ne me semble pas sérieux. Comme je l'ai dit, l'évaluation et le bilan doivent se faire en fonction de ce qui va se passer en ville de Lausanne. Il est assez clair que l'échec de l'ouverture programmée, prévue et qui vous sera proposée par la Municipalité, d'un local de consommation de stupéfiants va faire porter un regard totalement différent sur la nécessité ou non de maintenir ces automates à disposition des toxicomanes. A mon avis, la résolution veut bousculer les choses. Faites-nous confiance. Ici aussi, nous abordons les choses avec humilité! En face des problèmes humains, c'est bien l'attitude à avoir. Il faudra un certain temps, et je ne peux pas m'engager à ce qu'une évaluation soit prête pour figurer dans le rapport de gestion 2006.

M^{me} Françoise Longchamp (LE): – Pourquoi un délai si court? Parce que je pense au côté humain; si on se rend compte que c'est une catastrophe, il faut se dépêcher d'interrompre cette expérience. D'autre part, quand on demande un délai beaucoup plus long, c'est ancré dans la vie, dans les mœurs, et on ne fait plus rien. Voilà pourquoi j'ai demandé un délai court.

Le président: – Nous allons donc nous prononcer sur cette résolution, la discussion étant close. Je vous la relis, pour le bon ordre:

Résolution:

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui présente un bilan, lors du prochain rapport de gestion, sur les effets négatifs ou positifs de la pose d'automates à seringues. Ce bilan devrait tenir compte de l'évolution du nombre de seringues distribuées par les pharmacies et les assistants sociaux ainsi que du nombre de seringues distribuées par les automates.

Celles et ceux qui approuvent cette résolution le manifestent par un lever de main. Bien. Oppositions? Bien.

Abstentions? Merci. Très nettement refusé. Cet objet est ainsi liquidé...

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation urgente de M^{me} Françoise Longchamp et consorts sur l'installation d'automates à seringues au centre de Lausanne;
- ouï la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Le président: – Il serait déraisonnable que nous fassions le forcing pour continuer. Mais avant que vous partiez: nous avons été submergés par sept interpellations urgentes arrivées dans les 20 dernières minutes avant la séance. Si nous continuons à ce rythme – sans vouloir réfréner votre activité créatrice – je transmettrai à ma «successrice» un ordre du jour non traité de l'épaisseur d'un annuaire téléphonique! J'en appelle donc à votre responsabilité civique, vous souhaite à toutes et à tous un bon retour dans vos foyers et une bonne nuit. Merci.

La séance est levée à 22 h 50.

La rédactrice
Diane Gilliard
Lausanne

Composition
Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16